



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

L'Europe investit dans les zones rurales

# **BILAN ANNUEL 2023-2024**

## **2 ème année convention 2022-2024**

### **DE L'ANIMATION DU SITE NATURA 2000**



## **"Montagne de Val Haut - Clues de Barles- Clues de Verdaches"**

**(FR9301535)**

Comité de pilotage à Barles, le 31/01/2025

Syndicat Mixte du Massif des Monges

Rédacteur : Caroline SOUTEYRAND, chargée de mission

# Table des matières

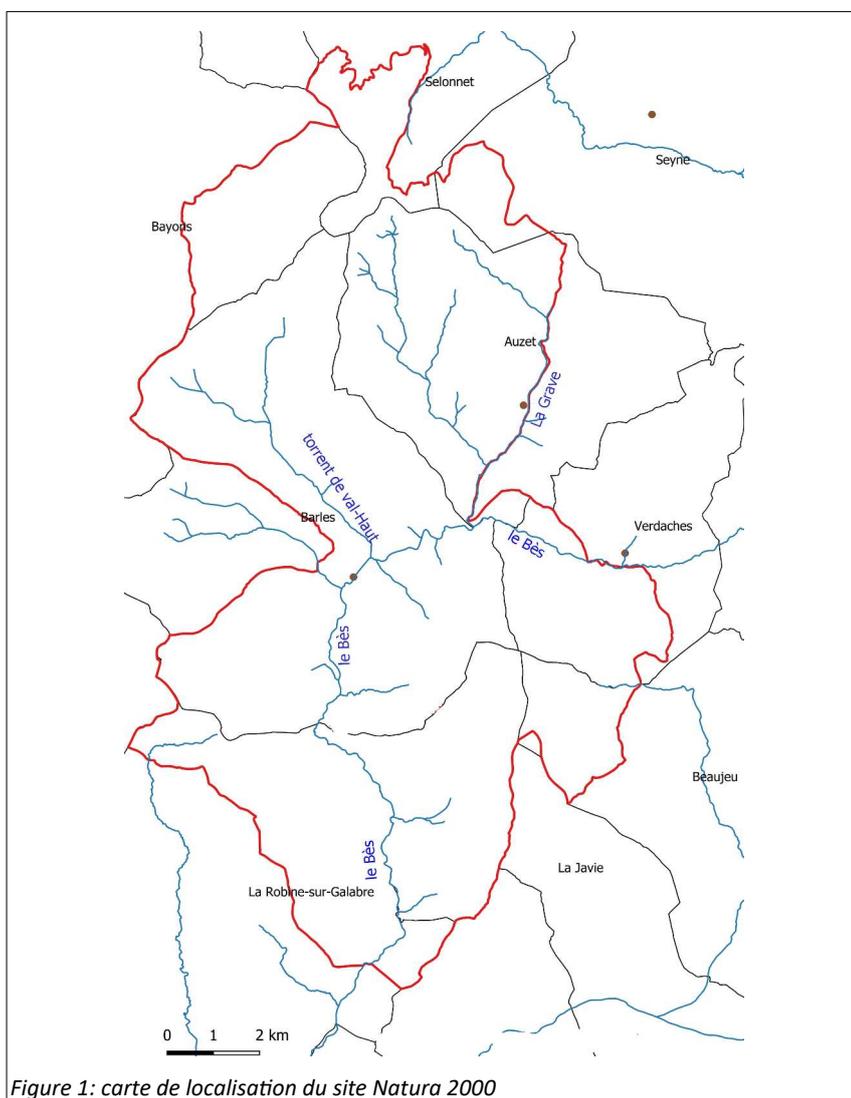
1	Préambule.....	3
1.1	Le document d'objectifs et le site Natura 2000.....	3
1.2	L'animation.....	4
1.3	Rappel des enjeux et objectifs du Docob.....	5
1.3.1	Les habitats.....	5
1.3.2	les espèces d'intérêt communautaire.....	6
1.3.3	Les enjeux de conservation.....	9
1.4	Missions de la structure animatrice.....	14
2	Gestion des habitats et des espèces.....	15
2.1	Animation des contrats Natura 2000.....	15
2.2	Animation des MAEC.....	15
2.2.1	Le PAEC et les MAEC engagées.....	15
2.2.2	Les MAEC engagées en 2023 et 2024.....	16
2.2.4	Synthèse annuelle des MAEC engagées.....	17
2.2.5	Formation.....	19
2.3	Animation de la charte Natura 2000.....	20
2.4	Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers.....	20
2.5	Animation foncière.....	20
3	Évaluation des incidences des projets.....	20
4	Les inventaires et suivis scientifiques.....	24
5	Information, communication, sensibilisation.....	27
5.1	Les outils de communication : le site internet.....	27
5.2	Communication et animation auprès du grand public et des scolaires.....	29
5.2.1	À destination du grand public.....	29
5.2.2	A destination des scolaires.....	33
5	Veille à la cohérence des politiques publiques.....	34
6	Gouvernance du site, gestion administrative et financière, vie du réseau.....	34
6.1	COPIL, bilan d'activité, et RCPA.....	34
6.1.1	Journée des animateurs-trices.....	35
6.1.2	Organisation de l'atelier de fabrication de micro ultra sonore.....	35
6.2	Gestion financière, formation et divers.....	36
6.3	Synthèse et perspectives.....	36
6.3.1	Synthèse sur 2023-2024.....	36
6.3.2	Analyse du temps de travail et de l'efficacité de l'animation sur la convention 2022-2024 .....	38
6.3.3	Perspectives sur la prochaine convention d'animation 2025-2027.....	38
7	Publicité.....	40
8	annexes.....	41
8.1	Annexe 1 : carte de localisation des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire.....	41
8.2	Annexe 2 : légende de la carte des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire.....	42
8.4	Annexe 4 : programme de formation des MAEC.....	43
8.3	Annexe 3 : arrêté préfectoral de validation du DOCOB.....	44
8.5	Annexe 5 : Charte Natura 2000.....	47
8.6	Annexe 6 démarche d'évaluation des incidences et synthèse des projets soumis à EIN 2000 .....	48

# 1 Préambule

## 1.1 Le document d'objectifs et le site Natura 2000

Le site FR9301535 "Montagne de Val Haut - Clues de Barles - Clues de Verdaches" est situé dans le département des Alpes de Haute Provence, sur une surface de 13 198 ha, réparti sur 9 communes : Auzet, Barles, Bayons, Beaujeu, La Javie, La Robine, Selonnet, Seyne-les-Alpes, Verdaches.

Ce site est une Zone spéciale de conservation (ZSC, relative à la Directive Habitat- Faune-Flore de l'Union européenne).



Le site a été proposé à la Commission européenne en avril 2002. Le Document d'objectifs (DOCOB) a été approuvé par le Comité de pilotage (COFIL) en décembre 2002. La note de service préfectorale validant le DOCOB a été signée en novembre 2004. La note de service de 2014 a été modifiée suite à l'actualisation du DOCOB, approuvé par Arrêté Préfectoral n°2022-088-002 en date du 29/03/2022 (annexe 6).



## 1.2 L'animation

Le syndicat mixte du massif des Monges (S3M) porte depuis le 1er juillet 2013 l'animation du site "Montagne de val-Haut - Clues de Barles- Clues de Verdaches". Le S3M s'est engagé en juillet 2022 dans une quatrième période d'animation de 2,5 ans (jusqu'à fin décembre 2024).

La convention d'animation en cours durera 3 ans, entre janvier 2025 et décembre 2027. Elle est toujours animée par le syndicat mixte du massif des Monges.

Le comité de pilotage est présidé par monsieur Maxime Musso, élu de la commune de Seyne les Alpes depuis le 22 janvier 2021.

Le présent bilan présente la deuxième année et demi d'activité 2023-2024 de cette convention d'animation 2022-2024.

La chargée de mission en charge de l'animation territoriale consacre 0,5 équivalent temps plein à ses missions d'animation.

La gestion financière des 3 sites portés par la syndicat du massif des Monges est prise en charge par Valérie-Claude Sourribes. La chargée de mission fait l'interface entre la Région, la DDT et le syndicat lors des négociations des budgets.

Elle réalise le suivi des dépenses du site de Val Haut sur la base des éléments financiers transmis par la chargée de mission du site "Montagne de Val-Haut-Clues de Barles-Clue de Verdaches".

La communication via le site internet est mutualisée pour les 3 sites animés par le syndicat des Monges. Elle est prise en charge par Caroline Souteyrand.

Le temps employé à l'animation du site Natura 2000 "Montagne de Val Haut -Clues de Barles - Clues de Verdaches" a été de 158 jours.

## 1.3 Rappel des enjeux et objectifs du Docob

La surface du site est de 13 198 hectares. Il couvre deux régions biogéographiques : Alpine (33%) et Méditerranéenne (67%), et s'étale de 735 à 2 189 mètres d'altitude.

### 1.3.1 Les habitats

Types d'habitats inscrits à l'annexe I		
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)
3140Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique		0 (0 %)
3220Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée		101 (0,77 %)
3240Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix		77,42 (0,59 %)
4060Landes alpines et boréales	FP	592 (4,49 %)
4090Landes oroméditerranéennes endémiques à genêts épineux		55 (0,42 %)
5110Formations stables xérophiles à Buxus sempervirens		366 (2,77 %)
5130Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses		33 (0,25 %)
5210Matorrals arborescents à Juniperus spp.		144 (1,09 %)
6110Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyssonetum	X	1 (0,01 %)
6170Pelouses calcaires alpines et subalpines		777 (5,89 %)
6210Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement		739 (5,6 %)
6230Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur rochers	X	518 (3,93 %)
6510Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis)		212 (1,61 %)
6520Prairies de fauche de montagne		98 (0,74 %)
7230Tourbières basses alcalines		0,38 (0 %)
8120Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnards		924 (7 %)
8130Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles		1263 (9,57 %)
8210Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophyte		225 (1,7 %)
8220Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophyte		0,1 (0 %)
91E0Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior	X	85 (0,64 %)
9150Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthus		493 (3,74 %)
9180Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	X	13,58 (0,1 %)
92A0Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba		13 (0,05 %)
9430Forêts montagnardes et subalpines à Pinus uncinata (* ssp.)	X	11,1 (0,08 %)
9560Forêts endémiques à Juniperus spp.	X	6,96 (0,05 %)

PF : Forme prioritaire de l'habitat

Les habitats d'intérêt communautaire sont localisés sur une carte en annexe 1 et 2 du présent document.

## 1.3.2. les espèces d'intérêt communautaire

### Les espèces de l'annexe IV.

Espèce			Population présente sur le site	
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Cat.
				C R V P
Invertébré	1065	<a href="#">Euphydrys aurinia</a>	p	R
Invertébré	1075	<a href="#">Graellsia isabellae (Graells, 1849)</a>	p	R
Invertébré	1083	<a href="#">Lucanus cervus</a>	p	C
Invertébré	1084	<a href="#">Osmoderma eremita</a>	p	V
Invertébré	1087	<a href="#">Rosalia alpina</a>	p	R
Invertébré	1088	<a href="#">Cerambyx cerdo</a>	p	C
Invertébré	6199	<a href="#">Euplagia quadripunctaria</a>	p	C
Mammifère	1303	<a href="#">Rhinolophus hipposideros</a>	R-c	P-v
Mammifère	1304	<a href="#">Rhinolophus ferrumequinum</a>	R-c	V
Mammifère	1307	<a href="#">Myotis blythii</a>	c	R
Mammifère	1324	<i>Myotis myotis</i>		
Mammifère	1308	<a href="#">Barbastella barbastellus</a>	c	C
Mammifère	1310	<a href="#">Miniopterus schreibersii</a>	c	V
Mammifère	1352	<a href="#">Canis lupus</a>	p	P
Plante	1474	<a href="#">Aquilegia bertolonii</a>	p	C
Plante	1902	<i>Cypripedium calceolus</i>		
Poisson	6147	<a href="#">Telestes souffia</a>	p	C
Poisson	1163	<a href="#">Cottus gobio</a>	p	R

**Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).

**Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.

Cette liste provient du FSD, actualisé le 16/01/2025. Les espèces dont les critères de type et d'abondance sont vides n'ont pas été évaluées ou oubliées de l'actualisation.

## Les autres espèces du site, inscrites à l'annexe IV et V de la Directive habitats-faune-flore et patrimoniales

Groupe	Code	Nom scientifique	Annexe Dir. Hab.	
			IV	V
Oiseau		<a href="#">Streptopelia turtur</a>		
Oiseau		<a href="#">Circus gallicus</a>		
Oiseau		<a href="#">Aquila chrysaetos</a>		
Oiseau		<a href="#">Lyrurus tetrix</a>		
Oiseau		<a href="#">Bonasa bonasia</a>		
Invertébré		<a href="#">Maculinea arion</a>	X	
Invertébré		<a href="#">Papilio alexanor</a>	X	
Invertébré		<a href="#">Parnassius apollo</a>	X	
Invertébré		<a href="#">Parnassius mnemosyne</a>	X	
Invertébré		<a href="#">Proserpinus proserpina</a>	X	
Invertébré		<a href="#">Saga pedo</a>	X	
Invertébré		<a href="#">Carabus solieri</a>		
Mammifère		<a href="#">Eptesicus serotinus</a>	X	
Mammifère		<a href="#">Myotis mystacinus</a>	X	
Mammifère		<a href="#">Myotis nattereri</a>	X	
Mammifère		<a href="#">Myotis daubentoni</a>	X	
Mammifère		<a href="#">Myotis brandtii</a>	X	
Mammifère		<a href="#">Nyctalus leisleri</a>	X	
Mammifère		<a href="#">Pipistrellus pipistrellus</a>	X	
Mammifère		<a href="#">Pipistrellus pygmaeus</a>	X	
Mammifère		<a href="#">Pipistrellus nathusii</a>	X	
Mammifère		<a href="#">Hypsugo savii</a>	X	
Mammifère		<a href="#">Plecotus austriacus</a>	X	
Mammifère		<a href="#">Tadarida teniotis</a>	X	
Mammifère		<a href="#">Eliomys quercinus</a>		
Mammifère		<a href="#">Muscardinus avellanarius</a>	X	
Mammifère		<a href="#">Myotis alcaethoe</a>	X	
Mammifère		<a href="#">Pipistrellus kuhlii</a>	X	
Mammifère		<a href="#">Plecotus macrotus</a>	X	
Mammifère		<a href="#">Plecotus auritus</a>		
Plantes		<a href="#">Asperula rupicola</a>		
Plantes		<a href="#">Campanula alpestris</a>		
Plantes		<a href="#">Carex alba</a>		
Plantes		<a href="#">Cirsium morisianum</a>		
Plantes		<a href="#">Crepis pygmaea</a>		
Plantes		<a href="#">Cruciata pedemontana</a>		
Plantes		<a href="#">Epipactis leptochila</a>		
Plantes		<a href="#">Euphorbia taurinensis</a>		
Plantes		<a href="#">Juniperus thurifera</a>		
Plantes		<a href="#">Lathyrus nissolia</a>		
Plantes		<a href="#">Orchis tridentata</a>		
Plantes		<a href="#">Orlaya intermedia</a>		
Plantes		<a href="#">Teucrium lucidum</a>		
Plantes		<a href="#">Astragalus depressus subsp. depressus</a>		
Plantes		<a href="#">Avenula versicolor subsp. praetutiana</a>		
Plantes		<a href="#">Bromus pannonicus subsp. monocladus</a>		
Plantes		<a href="#">Euphorbia hybema subsp. canutii</a>		
Plantes		<a href="#">Saxifraga callosa subsp. callosa</a>		
Plantes		<a href="#">Seseli annuum subsp. carvifolium</a>		
Plantes		<a href="#">Lilium bulbiferum var. croceum</a>		

Plantes		<i>Viola mirabilis</i>		
Plantes		<i>Lunaria rediviva</i>		
Plantes		<i>Gymnocarpum robertianum</i>		
Plantes		<i>Impatiens noli tanger</i>		
Plantes		<i>Ranunculus platinifolius</i>		
Plantes		<i>Iberis aurosica</i>		
Plantes		<i>Juniperus thurifera</i>		
Reptile		<i>Lacerta bilineata</i>	X	
Reptile		<i>Podarcis muralis</i>	X	
Reptile		<i>Coluber viridiflavus</i>	X	
Reptile		<i>Timus lepidus</i>		
Amphibien		<i>Rana temporaria</i>		
Amphibien		<i>Alytes obstetricans</i>		
Mollusque		<i>Pumilla alpicola</i>		

La liste ci dessus provient du FSD, actualisé le 16/01/2025. Les espèces dont les critères de type et d'abondance sont vides n'ont pas été évaluées ou oubliées de l'actualisation.

Certaines espèces sont présentes sur la carte des espèces végétales patrimoniales réalisées lors de la cartographie de 2019.



Figure 2: Petit Rhinolophe, photo Yoann Peyrard

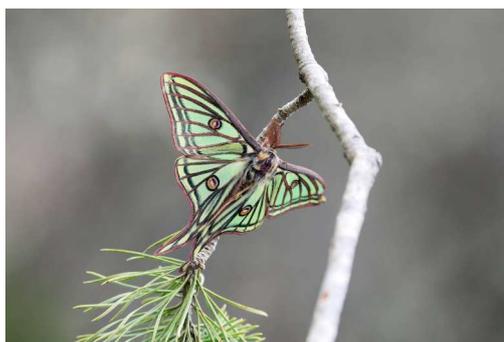


Figure 3: Isabelle de France



Figure 4: Sabot de Vénus



Figure 5: Pique prune



Figure 6: Chabot

Au total, le site compte 28 habitats d'intérêt communautaire dont 5 sont d'intérêt prioritaire.

Et 5 habitats d'espèce d'intérêt communautaire, espèces inscrites à l'annexe II de la DHFF.

Ces habitats couvrent 67,22 % du territoire.

Le site compte 42 espèces animales et 2 espèces végétales d'intérêt communautaire.

### 1.3.3. Les enjeux de conservation

L'analyse du patrimoine naturel d'intérêt communautaire et de ses relations avec les activités humaines s'exerçant sur le site permet d'établir une liste des enjeux.

L'importance d'un enjeu est évaluée en croisant les caractéristiques d'un habitat ou d'une espèce (valeur, importance sur le site, état de conservation...) avec l'importance des activités humaines et leur impact négatif ou positif, avéré ou potentiel.

Les enjeux présentés ci dessous proviennent des enjeux définis pour le DOCOB initial en 2019 et concernent les objectifs de conservation 1 à 9. Ils ne sont pas priorisés, ni hiérarchisés, ni classifiés selon les objectifs de conservation, de restauration, de rendre compatible et d'animation comme dans les DOCOB actuels.

Les objectifs de conservation OC 10 à OC 13 sont des objectifs de conservation actualisés du DOCOB, tome 2. Ils ont été validés en comité de pilotage le 11 février 2022 et approuvés par Arrêté Préfectoral 2022-088-002 approuvant le DOCOB date du 29/03/2022 (annexe 6).

Ainsi le DOCOB compte :

- 26 mesures du DOCOB initial
- 16 mesures du DOCOB actualisé

Soit 42 mesures.

CODE	OBJECTIF DE CONSERVATION	PRIORITE	Sous objectifs ou mesures
	<b>OBJECTIF N°1 : PRESERVATION DES ESPACES OUVERTS</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mesure 1-1</b> : Entretien des prairies par la fauche</li> <li>• <b>Mesure 1-2</b> : Gestion pastorale conservatoire</li> <li>• <b>Mesure 1-3</b> : Réouverture de milieux embroussaillés au bénéfice des pelouses d'intérêt communautaire</li> </ul>
	<b>OBJECTIF N°2 : PRESERVATION DES HÊTRAIES SÈCHES</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mesure 2-1</b> : Incitation à la réalisation de plans simples de gestion en forêt privée</li> <li>• <b>Mesure 2-2</b> : Maîtrise d'un écobuage respectueux des hêtraies et des Genévriers thurifères</li> <li>• <b>Mesure 2-3</b> : Incitation à l'adaptation des aménagements forestiers en forêts publiques</li> </ul>
	<b>OBJECTIF N°3 : PRÉSERVATION DES PINERAIES À CROCHETS</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mesure 3-1</b> : Dépressage de la régénération naturelle en faveur du Pin à crochets</li> <li>• <b>Mesure 3-2</b> : Préservation des Pins à crochets lors des interventions d'ouverture des milieux</li> </ul>
	<b>OBJECTIF N°4 : PRESERVATION DES FORÊTS DE PENTE ET DE RAVINS</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mesure 4-1</b> : Veille et information des propriétaires et des aménageurs potentiels sur le caractère exceptionnel de l'habitat</li> </ul>
	<b>OBJECTIF N°5 : PRESERVATION DES PEUPELEMENTS DE GENÉVRIERS THURIFÈRES</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mesure 5-1</b> : Dégagement des Genévriers thurifères</li> <li>• <b>Mesure 5-2</b> : Prévention des risques d'incendie des Genévriers thurifères</li> <li>• <b>Mesure 5-3</b> : Maîtrise d'un écobuage respectueux des Genévriers thurifères</li> </ul>
	<b>OBJECTIF N°6 : PRESERVATION DES TOURBIÈRES A CAREX DE DAVALL</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mesure 6-1</b> : Suivi de l'état de conservation des tourbières à Laiche de Davall</li> </ul>
	<b>OBJECTIF N°7 : PRESERVATION DES LANDES ET</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mesure 7-1</b> : Préservation des landes à Airelle et Myrtille</li> </ul>

## FRUTICEES

### OBJECTIF N°8 : PRESERVATION DES RIPISYLVES ET DES FOURRÉS ET BOIS DES BANCS DE GRAVIERS

### OBJECTIF N°9 : AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES

et de leur variante à Rhododendron par un plan global de gestion pastorale

- **Mesure 7-2** : Limitation de l'extension des landes à Airelle et Myrtille dans un objectif de préservation des pelouses d'intérêt communautaire.
- **Mesure 7-3** : Préservation des landes à Genévrier nain
- **Mesure 7-4** : Préservation des landes à Genévrier commun
- **Mesure 8-1** : Information des propriétaires et des aménageurs potentiels sur le caractère exceptionnel de ces habitats
- **Mesure 9-1** : Suivi de l'état de conservation des pelouses à Flouve et Canche
- **Mesure 9-2** : Suivi de la régénération des hêtraies sèches
- **Mesure 9-3** : Suivi de la régénération des Genévriers thurifères
- **Mesure 9-4** : Suivi de la dynamique des prairies de fauche
- **Mesure 9-5** : Suivi de la dynamique végétale après débroussaillage et brûlage
- **Mesure 9-6** : Etude de la variabilité génétique du Pin à crochet
- **Mesure 9-7** : Suivi de la population de Tétras-lyre
- **Mesure 9-8** : Suivi de la population de Loup

## OC 10

### PRÉSERVER ET ACCROÎTRE LES SURFACES DE VIEUX BOIS

1

OC 10-1-1 : conserver les vieux arbres riches en cavités

1

OC 10-1-2 : rechercher et cartographier d'autres secteurs de vieux arbres et poursuivre les inventaires en particulier de la Barbastelle et du Pique prune

1

OC 10-1-3: développer des peuplements forestiers plus âgés davantage source de biodiversité

<b>OC 11</b>	<b>PROMOUVOIR DES PRATIQUES SYLVICOLES FAVORABLES À LA BARBASTELLE ET À LA BIODIVERSITÉ</b>	<b>1</b>	OC 11-1-1 : favoriser la prise en compte dans la gestion forestière d'habitats et d'espèces faunistiques d'intérêt communautaire et patrimonial et, le cas échéant permettre la restauration d'habitats -d'habitats d'espèces favorables
		<b>2</b>	OC 11-1-2 : améliorer la connaissance des enjeux liés à la biodiversité en priorité dans les forêts faisant l'objet d'un document de gestion.
		<b>1</b>	OC 11-1-3 : application des préconisations du schéma régional de gestion sylvicole, des directives et schéma régionaux d'aménagement et engagement complémentaires
<b>OC 12</b>	<b>MAINTENIR L'INTÉGRITÉ ET LA FONCTIONNALITÉ DES HABITATS DES CHAUVES SOURIS ANTHROPOPHILES</b>	<b>1</b>	OC 12-1 : Assurer la pérennité et l'accessibilité des sites utilisés par les chauves-souris au cours de leur cycle vital.
		<b>1</b>	OC 12-2 : Réaliser une animation et une sensibilisation auprès des propriétaires et usagers de bâtiments abritant des gîtes à Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe en vue de favoriser le maintien des colonies et/ou restaurer les gîtes dégradés.
		<b>1</b>	OC 12-3 : Effectuer un suivi pluriannuel des gîtes, mettre à jour le statut de tous les gîtes connus et rechercher de nouveaux gîtes dans les bâtiments
		<b>1</b>	OC 12-4 : améliorer les connaissances sur le Petit et Grand Murin : effectifs et domaine vital

<b>OC 13</b>	<b>PRÉSERVER ET CONSOLIDER LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES ENTRE LES COLONIES DE CHAUVES SOURIS ANTHROPOPHILES</b>	2	OC 12-5 : Créer de nouveaux gîtes d'accueil notamment dans les espaces favorables des bâtiments publics
		2	OC 12-6 : Sensibiliser les propriétaires, communes et professionnels du bâtiment sur la prise en compte des chauves-souris dans l'entretien et la restauration des bâtiments et la qualité de l'environnement.
		2	OC 12-7 : effectuer un suivi des gîtes artificiels non habités par l'homme : mines, galeries, ponts
		1	OC 13-1 : Identifier et cartographier les principaux corridors de déplacements autour des gîtes de reproduction
		2	OC 13-2 : Sensibiliser et encourager au maintien, voire à la replantation d'arbres isolés et de haies
		2	OC 13-3 : réaliser une animation et une sensibilisation auprès des communes concernées par des gîtes de reproduction

Le DOCOB tome 2 actualisé sera complété par une partie 2 qui prendra en compte les nouveaux habitats et espèces d'intérêt communautaire, identifiés lors de l'actualisation de la cartographie des habitats réalisée par les bureaux d'études Odepp et de l'ONF en 2019.

Les objectifs de conservation et les mesures de gestion de cette partie 2, feront l'objet de concertation et seront discutés au sein de groupes de travail émanant du COPIL. Ces groupes de travail n'ont pas encore été constitués et la seconde partie du DOCOB reste à réaliser.

**Il faut souligner que malgré l'absence de l'actualisation du DOCOB partie 2, les objectifs de conservation initiaux du DOCOB (Objectif 1 à 9) répondent aux enjeux de préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire initiaux et à ceux définis lors de la cartographie de 2019.**

## 1.4 Missions de la structure animatrice

Les missions de la structure animatrice du DOCOB s'articulent autour des volets suivants:

1. Gestion des habitats et espèces
2. Suivi des évaluations d'incidences
3. Suivis et études scientifiques
4. Information, communication et sensibilisation
5. Veille à la cohérence des politiques publiques
6. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site

Le bilan d'activité annuel 2023 -2023 est structuré selon les missions ci-dessus.

## **2 Gestion des habitats et des espèces**

### **2.1 Animation des contrats Natura 2000**

Les années 2023 et 2024 n'ont pas été consacrées à la prospection de contractants, ni au montage de contrats Natura 2000.

Seuls l'étude de faisabilité du contrat bois sénescents chez un privé de Barles et le suivi du contrat bois sénescents de la commune d'Auzet ont été poursuivis.

Le détail de ces contrats est présenté dans les précédents bilans d'activité.

*Au total, 6 journées ont été nécessaires pour mettre en œuvre la gestion conservatoire via les contrats Natura 2000.*

### **2.2 Animation des MAEC**

50 jours, soit 32 % du temps de travail ont été consacrés sur l'année 2023-2024 à l'animation des MAEC sur le site Natura 2000. Le site Natura 2000 est intégré au PAEC (programme agro-environnemental et climatique) du massif des Monges- Vallée de l'Asse 2023-2027.

#### **2.2.1 Le PAEC et les MAEC engagés**

Le PAEC massif des Monges-Vallée de l'Asse 2023-2027 (programme agro-environnemental et climatique) est un document de cadrage et de programmation des MAEC 2023-2027. Il a été présenté dans le précédent bilan.

Pour rappel, les objectifs du PAEC sur le territoire du site Natura 2000 est l'intégration des enjeux environnementaux et l'amélioration des pratiques agricoles en vue de maintenir ou de restaurer le bon état de conservation des habitats agro-pastoraux ouverts et des surfaces sylvo-pastorales, des espèces et habitats d'espèces qui y sont liées.

Les enjeux identifiés sur l'ensemble du PAEC sont liés à des perturbations ou des altérations des habitats agropastoraux :

- Ouverture du tapis herbacé liée au surpiétinement et surpâturage,
- Augmentation des zones eutrophisées en lien avec la création des parcs de nuit ou le stationnement des bêtes,
- Chute de la biodiversité dans les combes liée à des pressions pastorales trop fortes, chroniques, et envahissement par le Brachypode rupestre,
- Fermeture du milieu liée à la dynamique végétale,
- Altération des corridors boisés,
- Eutrophisation des milieux et des prairies de fauche,
- Mise en culture et ensemencement,
- Arrêt de la fauche,

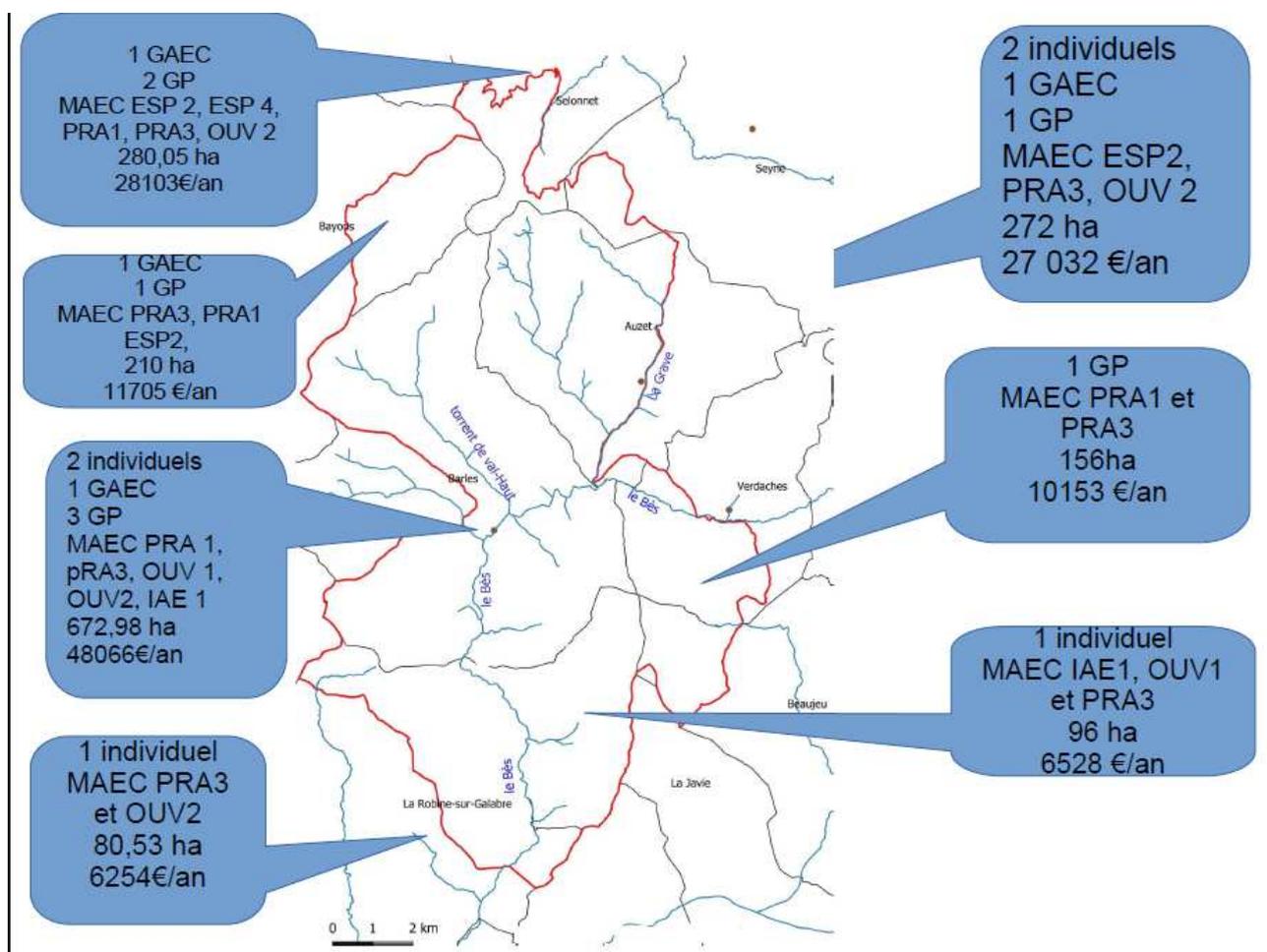
## .2.2. Les MAEC engagées en 2023 et 2024

Les MAEC engagées en 2023 et 2024 sont synthétisés dans le tableau ci-après:

Groupe d'habitats et ou espèces concernées	Nom de la mesure	Code Mesure	Objectif de la mesure en lien avec l'objectif de conservation	obligation du cahier des charges de la mesure	Montant unitaire mesure (€/ha)	Surface (ha) ou ml (m)	Montant €/an
milieux ouverts ou semi-ouverts (landes)	Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage	BIODIV_PZ_M MVA_PRA3	maintien et-ou amélioration et-ou restauration de la mosaïque de milieux	respecter le plan de gestion établi sur la base du diagnostic agroécologique	72	983,57	70 817,04 €
			maintien et-ou amélioration et-ou restauration de l'état de conservation des milieux ouverts et semis-ouverts	Ne pas détruire le couvert			
			maintien et-ou amélioration et-ou restauration des paysages	ne pas utiliser de produits phyto sanitaires			
				interdiction d'affouragement permanent date de pâturage fonction de chaque milieu chargement en fonction de chaque milieu respect d'une note de raclage			
milieux ouverts ou semi-ouverts (landes) et prairies fauchées	maintien de l'ouverture-amélioration de la gestion par le pâturage	BIODIV_PZ_M MVA_OUV2	maintien des milieux ouverts	respecter le plan de gestion établi sur la base du diagnostic agroécologique	204	67,89	13 849,56 €
			maintien et-ou amélioration et-ou restauration des paysages	Ne pas détruire le couvert			
				pas de fertilisation azoté pas de produits phytosanitaire pas d'apport magnésiens et de chaux travaux de débroussaillage entre le 15/08 et le 15/03 Conserver les arbustes et arbres à fruits, les arbres vieillissants et sénescents, des bosquets, les haies pâturage après travaux avec un chargement et respect d'une note de raclage			
Pelouses maigres de fauche, prairie de fauche de montagne	Biodiversité, milieux spécifiques et préservation des espèces- protection des espèces	BIODIV_PZ_M MVA_ESP2	Maintien et ou amélioration de l'état de conservation des prairies de fauche	respecter le plan de gestion établi sur la base du diagnostic agroécologique	145	94,17	13 654,65 €
			maintien et ou encouragement à la poursuite de la fauche	Ne pas détruire le couvert			
				pas de fertilisation azoté pas de produits phytosanitaire			
milieux ouverts ou semi-ouverts (landes)	Surface herbagères et pastorales	BIODIV_PZ_M MVA_PRA1	maintien et-ou amélioration et-ou restauration de la mosaïque de milieux	respecter le plan de gestion établi sur la base du diagnostic agroécologique	51	728,33	37 144,83 €
			maintien et-ou amélioration et-ou restauration de l'état de conservation des milieux ouverts et semis ouverts (alndes)	Ne pas détruire le couvert.			
			maintien et-ou amélioration et-ou restauration des paysages	ne pas utiliser de produits phyto sanitaires			
				pas d'utilisation de fertilisation azotée minérale respect d'un maintien minimal annuel de pâturage sur les surfaces engagées de 50 jours respect d'un niveau de raclage			
milieux ouverts ou semi-ouverts (landes) et prairies de fauche	Biodiversité, milieux spécifiques et préservation des espèces- protection des espèces, niveau 4	BIODIV_PZ_M MVA_ESP4	Préservation de l'habitat du Tétrasyre	respect du plan de gestion	254	39,87	10126,98
			Préservation des pelouses et prairies	retard de pâturage de 45 jours			
				Ne pas détruire le couvert pas de fertilisation azoté pas de produits phytosanitaire pas d'apport magnésiens et de chaux			
milieux ouverts ou semi-ouverts (landes) et pelouses et prairies de fauche	maintien de l'ouverture	BIODIV_PZ_M MVA_OUV1	maintien des milieux ouverts et semis ouverts	respect du plan de gestion	153	16,08	2460,24
			maintien et-ou amélioration et-ou restauration des paysages	Ne pas détruire le couvert.			
				Respecter l'interdiction de fertilisation azotée (hors apports par pâturage). Ne pas réaliser d'apports magnésiens et de chaux. respect des périodes de travaux entre le 15/08 et le 15/03 Ne pas utiliser de produits phytosanitaires sur les éléments engagés. Conserver les arbustes et arbres à fruits, les arbres vieillissants et sénescents, des bosquets, les haies pâturage après travaux avec un chargement et respect d'une note de raclage			
alignement d'arbres, bosquets, haies, arbres isolés	entretien durable des infrastructures agroécologiques ligneuses	BIODIV_PZ_M MVA_IAE1	Maintien de l'état de conservation des infrastructures agroécologiques ligneuses	Faire établir un plan de gestion sur la base du diagnostic d'exploitation.	0,8	2424,87	1987,87
				respect du plan de gestion			
				ne pas utiliser de produits phyto sanitaires Respecter l'interdiction de fertilisation azotée minérale Ne pas utiliser de produits phytosanitaires sur les éléments engagés.			
				type de taille à respecter utilisation d'une tronçonneuse 1 seule taille en 5 ans maintien du lierre, des arbres morts ou sénescents, des murets respect des date de travaux entre le 15/08 et le 15/03			
tous les habitats naturels	toutes les mesures			Suivre une formation en rapport avec les enjeux des MAEC souscrites	Gratuite	temps d'animatrice Natura 2000	
						<b>TOTAL</b>	<b>150 041,17</b>

## 2.2.3. carte synthétique des MAEC engagées en 2023 et 2024

### 2.2.4. Synthèse annuelle des MAEC engagées



#### en 2023

- 6 MAEC engagées
- 3371 ha d'habitat d'intérêt communautaire concernés
- 19 exploitations engagées dont 6 individuels
- 5 GAEC
- 8 GP
- 1930 ha
- sur 7 communes
- 148 053 € pour 5 ans

#### en 2024

- 1 MAEC engagée entretien des infrastructures agroécologiques ligneuses
- 2 exploitants individuels
- 2424,87 m linéaires engagés
- 15 arbres isolés
- sur 2 communes
- 1988 € pour 5 ans

entre 2023-2027, sans compter le budget alloué de 2025  
150 041 € sont fléchés sur la préservation de la biodiversité

### 2.2.5. Perspectives 2025

En 2025, une 3ème campagne pourra être mise en œuvre sur la base du budget prévisionnel de 5 688 €/an soit sur 5 ans de 2025-2030 de 28 440 €, financés, en partie par l'agence de l'eau.

Les objectifs prévisionnels sont 3ème campagne :

- IAE 1 : infrastructure agroécologique, complétée chez un exploitant engagé en 2024
- CPRA : création de prairie : cette MAEC sera valorisée auprès de certains exploitants
- MUH 1 : préservation des milieux humides serait engagée sur le seul bas marais alcalin présent sur le site



#### La MAEC CPRA : Création de prairie

358 € par hectare et par an

Les objectifs de cette mesure sont d'inciter les exploitants agricoles à planter et maintenir des couverts herbacés pérennes dans des zones à enjeu environnemental important, au-delà des couverts exigés dans le cadre de la conditionnalité (bonnes conditions agricoles et environnementales), de l'écorégime et des bandes enherbées rendues obligatoires, le cas échéant, dans le cadre des programmes d'action en application de la Directive Nitrates.

Cette mesure répond à la fois à un objectif de protection des eaux, paysager et de maintien de la biodiversité. En effet, la création de couverts herbacés sur des parcelles ou des portions de parcelles, y compris sur des bandes enherbées, permet de limiter les phénomènes érosifs et le lessivage des intrants (objectifs de lutte contre l'érosion et d'amélioration de la qualité des eaux), constitue des zones refuges pour la faune et la flore (objectif de préservation de la biodiversité) et permet la valorisation et la protection de certains paysages (objectif de protection des paysages). Par ailleurs, la création de surfaces herbacées pérennes permet la séquestration du carbone dans les sols.

Face à la diminution des surfaces en prairies permanentes (transformation en prairies temporaires ou cultures), cette mesure vise au maintien ou à la restauration des prairies permanentes, habitats d'intérêt communautaire et habitats d'espèces patrimoniales (Azuré de la sanguisorbe, Ophioglosse, Petit rhinolophe,...).

#### La MAEC MUH 1 : préservation des milieux humides

150 € par hectare et par an

Cette mesure vise à préserver ou à développer :

- ⇒ Les surfaces en prairies permanentes,
- ⇒ Une exploitation agricole extensive et durable des milieux humides,
- ⇒ Le changement de pratiques d'exploitation intensives en intrants vers des systèmes plus durables,
- ⇒ La restauration de milieux en déprise,
- ⇒ La maîtrise des espèces invasives,
- ⇒ L'entretien des éléments du paysage,
- ⇒ Le maintien du caractère humide des milieux en évitant le recours à l'assèchement total et définitif.

Les enjeux de cette mesure sont de préserver les milieux humides permettant le développement d'une flore et d'une faune remarquables.

L'intérêt de cette mesure, mobilisée en milieux humides, réside dans son plan de gestion simplifié qui permet une adaptation fine aux enjeux du territoire.

L'aide au maintien de pratique ne s'entend que si le bénéfice environnemental de la pratique est avéré, et doit être ciblée sur les zones où il existe un risque de disparition de la pratique. La mesure s'adresse ainsi aux exploitations d'élevage dont la pratique en milieu humide identifiée comme favorable à l'environnement est soumise à un risque avéré d'abandon ou d'intensification.

### **2.2.5. Formation**

La formation des exploitants agricoles est une nouveauté de cette programmation. Elle est obligatoire lorsqu'une MAEC est contractualisée.

Les formations seront l'occasion de renforcer le dialogue territorial et la connaissance écologique des habitats agropastoraux que les exploitants utilisent.

Ces formations sont montées et animées par l'animatrice du site Natura 2000 et seront dispensées en avril 2025. Une ingénieure pastoraliste et une botaniste-écologue interviendront sur leur champ d'action.

Deux dates de formations regroupant toutes les MAEC contractualisées, l'une à destination des éleveurs bovins-équins et l'autre destinée aux éleveurs ovins-caprins sont programmées les 28 et 31 avril.

Le programme de la formation destinée aux éleveurs bovins-équins est en annexe 4 du présent document.

***32 % du temps de travail a été consacré à cette mission de contractualisation via les MAEC.***

***Le temps prévisionnel dans le PAEC sur cette mission a été calibré pour 1/4 ETP, soit 25 % de temps de travail. En année 2 d'animation et de mise en œuvre des MAEC, le temps passé à l'action se rapproche du temps prévisionnel.***

## **2.3 Animation de la charte Natura 2000**

Aucune action de promotion et/ou d'animation à la charte (adoptée lors du Copil du 22 juillet 2014) n'a été engagée en 2023-2024.

Depuis le 31/12/2023, l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti est à nouveau possible.

Lorsque les conditions de cette démarche et le contact de la région seront précisés par la Région, nouvelle autorité de gestion, l'animatrice fera la promotion de cette charte. La charte est consultable sur le site internet : <https://massif-des-monges.n2000.fr/participez/charte-natura-2000-du-site-montagne-de-val-haut-clues-de-barles-clues-de-verdaches>.

## **2.4 Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers**

Aucune action de gestion avec d'autres outils financier n'a été mise en œuvre.

## **2.5 Animation foncière**

Aucune animation foncière n'a été réalisée : pas de besoin identifié à ce jour.

# **3 Évaluation des incidences des projets**

L'animatrice fait le porté à connaissance des enjeux de préservation, sur les espèces, habitats présents impactés par des projets, des aménagements, des programmes ou plans de politiques publiques.

Certains projets peuvent avoir un impact positif sur la biodiversité comme les programmes agrifaune et les débroussaillages en faveur du Tétrasyre, portés par la fédération régionale des chasseurs de PACA (identifiés avec \*\*).

Dans le cas d'un projet non soumis à évaluation des incidences Natura 2000, une visite sur site et un compte rendu de visite est réalisé et transmis à la structure porteuse.

Dans les cas de projets soumis à évaluation des incidences, l'animatrice effectue une visite de terrain, un compte rendu et peut accompagner la structure porteuse du projet dans la rédaction du formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000 instruit par la DDT et proposer des mesures de réduction, évitement, des impacts sur les habitats et les espèces.

Pour mémoire, la démarche et la liste des projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000 est présent en annexe 6 du présent document.

Projet-aménagement-programme	porteur	commune-territoire	Aménageur ou maître d'ouvrage/activité impactante	Actions de l'animatrice	Temps passé (h)
**Évaluation de l'impact des MAEC sur la petite faune de montagne	Fédération régionale des chasseurs de PACA	Auzet	Fédération régionale des chasseurs de PACA	Cadre du programme agrifaune Choix des secteurs suivis participation aux réunions échanges avec la CDM	12
**Propositions de secteurs favorables au débroussaillage en faveur du Tétrasyre	Fédération régionale des chasseurs de PACA	Auzet	Fédération régionale des chasseurs de PACA	Proposition de secteurs favorables Visite sur le terrain et recommandations prise en compte BD Participation au cahier des charges de travaux	13
Application de l'arrêté préfectoral suite à autorisation de travaux d'améliorations pastorales	Commune d'Auzet-AFP d'Auzet	Auzet	GP des Marmottes	Recueil d'éléments administratifs sur l'application auprès de le DDT Réunion de négociation avec le GP et le CERPAM montage du cahier des charges de réalisation du diagnostic et de la convention de partenariat CERPAM-N 2000	7,5
Pastoralisme et préservation d'une zone humide, les Sagnières	Commune de Selonnet	Selonnet	Éleveur sous convention avec la commune	Alerte des gestionnaires et propriétaires des risques sur la zone humide porté à connaissance sur les enjeux de la zone humide recueil de connaissances sur la zone humide	9
Faisabilité d'une piste forestière en forêt privée	Avisilva	La robine sur Galabre	Avisilva	Porté à connaissance des enjeux sur les habitats et les espèces	2

Aménagement forestier forêt domaniale du Bès	ONF	La Robine, Barles	ONF	Recueil de données en vue du porté à connaissance Participation à la réunion d'information	6
Sécurisation de falaises	Département	La Javie-Esclangon	Département	Réunion sur site pour transmettre le porté à connaissance	6
Enrochement, défrichement suite à glissement de terrain	Département	Barles	Département	Porté à connaissance	2
Cabane pastorale et piste pastorale	Commune de Selonnet	Selonnet	Accompagnement CERPAM	Porté à connaissance	8,5
Étude de faisabilité d'une traîne pastorale	Propriétaire privé	Barles	propriétaire	Visite sur le terrain pour compléter le porté à connaissance recueil d'information du cadre d'autorisation auprès de la DDT	4,5
Enquête pastorale dans le cadre de la recherche INRAE	INRAE	Transversale, toutes les communes	Gestionnaires et usagers potentiels des milieux pastoraux	Participation à la restitution	4
Étude complémentaire pour la création d'un PNR	Syndicat mixte du massif des Monges	Toutes les communes du site		Porté à connaissance des enjeux, habitats présents sur le site Accompagnement du service civique chargé de l'étude	4,5
Zones d'accélération énergies renouvelables	Préfecture de Forcalquier	Toutes les communes du site			3
Impluvium	GP gaou Garnier	Barles	Accompagné par le CERPAM	Visite sur le terrain pour compléter le porté à connaissances	9
Aménagement empreintes pas d'oiseaux	Département	La javie-Esclangon		Participation à l'inauguration	3

L'année 2023-2024 a été assez importante en terme de projets soumis à évaluation d'incidence.

Au total, 16 projets ont été étudiés par l'animatrice dont :

- 10 projets de porteurs privés
- 5 projets de porteurs publics
- 1 projet de veille à la cohérence des politiques publiques.

4 de ces projets se poursuivront sur 2025-2027 :

- la cabane pastorale et la piste de Selonnet,
- le diagnostic écopastoral sur Auzet,
- l'évaluation de l'impact des MAEC sur la petite faune de montagne, dans le cadre du programme agrifaune
- le programme zones d'accélération énergies renouvelables

***13 jours, soit 8 % du temps de travail de l'animatrice ont été consacrés à la démarche d'évaluation des incidences Natura 2000 en 2023-2024. C'est une année assez importante en temps de travail.***

***Les projets ont été discutés en amont de leur réalisation afin de prendre en compte la biodiversité impactée et ainsi d'adapter le projet en vue de supprimer, réduire l'impact négatif sur la biodiversité.***

Les actions perspectives proposées sont transversales à l'ensemble du territoire :

- poursuivre l'ancrage territorial de l'animatrice en développant le réseau d'acteurs,
- poursuivre l'information sur cette démarche auprès des élus et autres porteurs de projet,
- poursuivre la veille de projets impactants et alerter l'Etat,
- poursuivre la veille pour une cohérence des politiques publiques avec les enjeux et objectifs de conservation

## 4. Les inventaires et suivis scientifiques

Les suivis scientifiques en régie ou les études sous-traitées ont occupé 3 % du temps de travail de l'animatrice.

Les suivis et les études sont de 3 types et sont décrits dans le tableau ci-dessous :

- En vert : les suivis d'action de gestion,
- en orange : l'amélioration des connaissances,
- en violet : suivis et-ou études opérationnels en vue d'évaluer l'état de conservation des habitats et des espèces, et d'améliorer la gestion conservatoire,



Illustration 1: Potentille blanche



Illustration 3: Pieds de sabot de Vénus (Mathis Cottereau)



Illustration 2: Barbastelle d'Europe (R. Colombo)

	intitulé du suivi	partenaires/ prestataires éventuels	objectifs du suivi/étude	description sommaire des actions réalisées	habitats/ espèces concernées	temps d'animation consacré aux suivis (heure)	conclusions principales si disponibles
Suivis- études en régie	Suivi de la potentille blanche et de la dynamique de la lande à airelle et myrtille suite au débroussaillage de la lande	En régie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- évaluer l'impact du débroussaillage réalisé dans le cadre d'une MAEC</li> <li>- suivi de la dynamique de la lande</li> <li>- suivi du développement du nombre d'individus de Potentielle blanche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- installation du transect de suivi</li> <li>- établissement du protocole de suivi</li> <li>- récolte des données de terrain</li> </ul>	- Potentille blanche	8	<ul style="list-style-type: none"> <li>- analyse non encore disponible</li> <li>- en perspective : rédiger une fiche méthodologique de suivi</li> <li>- saisie des données récoltées</li> <li>- analyse des données</li> <li>- suivi à réaliser tous les 2 ans</li> </ul>
	Amélioration des connaissances et suivis des stations existantes	En régie, en collaboration avec le service civique du syndicat des Monges	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rechercher de nouvelles stations de sabot de Vénus</li> <li>- suivre l'évolution des stations existantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- encadrement du stagiaire : appui technique</li> <li>- réalisation des cartes des secteurs à prospecter</li> </ul>	- Sabot de Vénus (code N 2000 : 1902)	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- station Auzet 1 : 16 individus</li> <li>- station Selonnet : donnée non disponible</li> <li>- poursuivre la recherche de nouvelles stations</li> <li>- comptabiliser annuellement les stations connues à l'intérieur ou en périphérie proche du site (Sansenu-Auzet)</li> </ul>

	Suivi de la qualité de l'eau de 2 zones humides	En régie, en collaboration avec étudiants en BUT Génie biologique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- répond à l'objectif 6-1 du DOCOB</li> <li>- évolution de la qualité de l'eau du bas marais alcalin et de la mare du Cubertin</li> <li>- apport de connaissances pour les discussions des groupes de travail actualisation DOCOB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rencontre des étudiants</li> <li>- établissement du cahier des charges pour les étudiants</li> <li>- suivi administratif de la convention</li> </ul>	- tourbière basse alcaline (code N 2000 :7230-1)	11	<p>Conclusion non encore disponible</p> <p>- 1<sup>er</sup> résultats prévus fin 2025</p>
Suivis-études sous traitées	recherche d'arbres gîtes potentiels et de gîtes fréquentés par la Barbastelle et autres chiroptères forestiers	GEO-ECO 4000 € TTC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- évaluer les potentialités en arbres-gîtes pour la Barbastelle</li> <li>- préconisation de gestion : localisation îlots de sénescence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- sélection des secteurs favorables</li> <li>-rédaction du cahier des charges</li> <li>- organiser les visites et demander les autorisations de prospection aux propriétaires</li> </ul>	- Barbastelle d'Europe (code N 2000 :1308)  - autres chiroptères forestiers	16	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 secteurs prospectés</li> <li>- 32,2 ha prospectés</li> <li>- 131 gîtes favorables à la reproduction</li> <li>- perspectives : contacter les propriétaires pour mettre en œuvre les préconisations (contrat N 2000 bois sénescents)</li> </ul>

Les suivis annuels des gîtes de reproduction du Petit et Grand rhinolophe n'ont pas été réalisés car les propriétaires n'ont pas donné suite aux demandes de RV de l'animatrice.

Le gîte le plus favorable de Barles a été rénové et l'accès aux Petits rhinolophes empêché par des bardages de bois mis verticalement. Le toit a également été changé à la période la plus défavorable pour les rhinolophes.

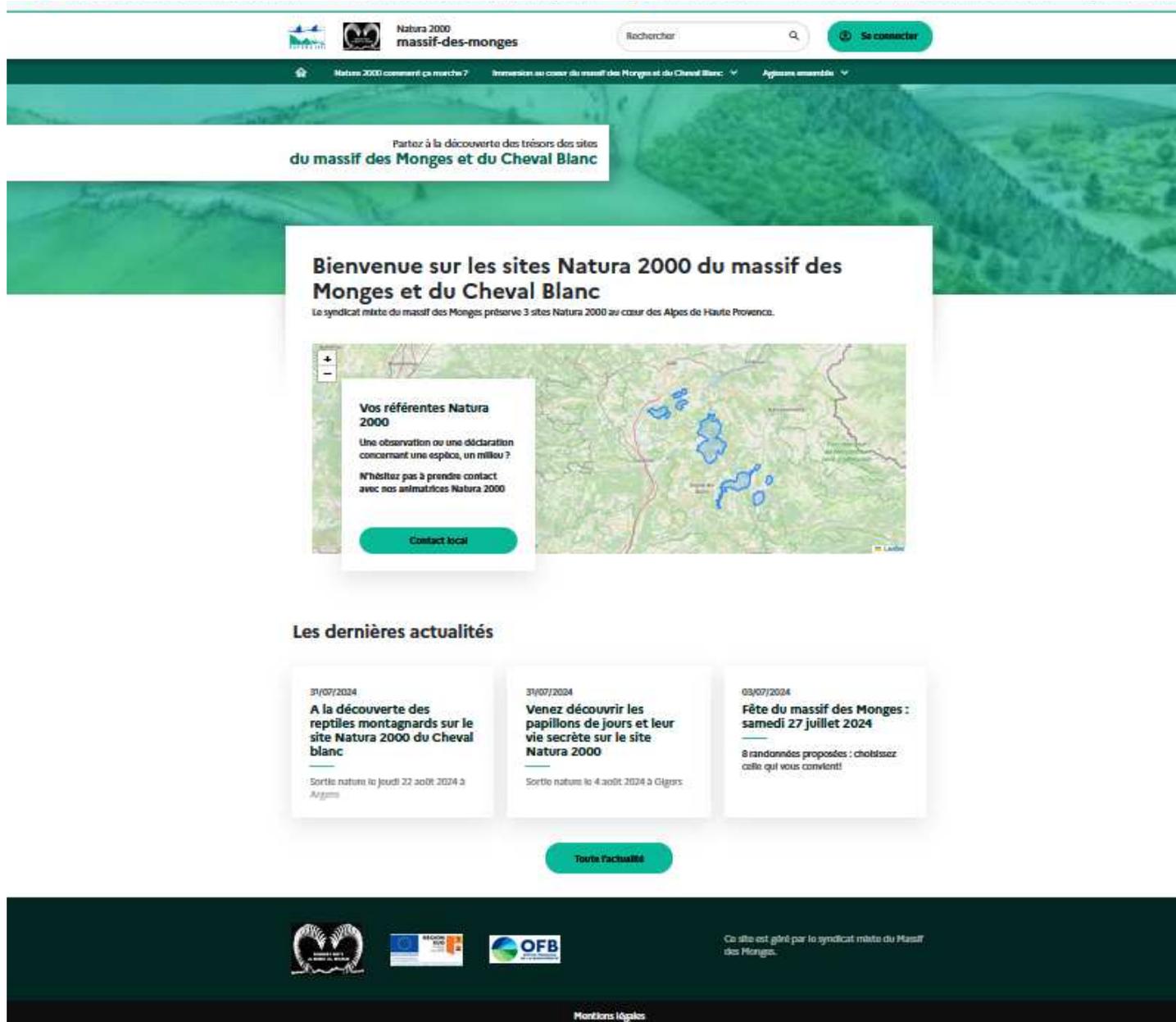
**La mission de suivis et d'étude a occupé 7 jours de l'animatrice.**

En perspective, ce gîte doit être réhabilité pour permettre l'accès aux chiroptères tout en tenant compte des contraintes du propriétaire. L'animatrice s'attachera à avancer sur cet objectif.

Les autres gîtes potentiels à chauves-souris et ceux situés en périphérie du site et inventoriés en 2024 seront suivis selon le temps disponible.

## 5. Information, communication, sensibilisation

### 5.1. Les outils de communication : le site internet



Le site internet a pour objectif de présenter Natura 2000 et sa démarche, les actions et l'actualité des 3 sites portés par le syndicat des Monges :

- Montagne Val-Haut- Clues de Barles- Clue de Verdaches
- Cheval blanc- Montagne de Boules- Barre des Dourbes
- Venterol- Piégut- Grand Vallon

On trouve en page d'accueil 4 onglets :

- Natura 2000 : comment ça marche ?
- immersion au cœur du massif des Monges et du cheval blanc

- agissons ensemble

Le site internet a été rénové par l'hébergeur. Cette rénovation a été portée par l'Office Français de la Biodiversité.

La gestion du site et la mise en ligne des articles, la création de l'arborescence sont beaucoup plus intuitifs et fluides que dans la version précédente.

L'animatrice en charge de la gestion du site apprécie largement cette évolution. Le résultat visuel est attractif et accueillant.

Les actions de l'animatrice :

- réflexion sur l'arborescence : recherche d'exemples
- rédaction des introductions de rubrique et des articles
- mise en ligne des articles, d'image, de documents,
- remise en ligne de tous les articles et actualités présentes sur l'ancien site

Le public visé est le grand public et sa diffusion est large puisque le site Natura 2000 est bien référencé sur tous les moteurs de recherche et l'adresse du site internet apparaît sur tous les documents de communication créés : affiche, flyers des animations, signature mail, présentation lors des COPIL.

### **Perspectives :**

Ce site internet reste encore à améliorer. L'animatrice travaillera avec Valérie Sourribes sur l'arborescence et les textes à mettre en ligne. Une présentation du site internet est souhaitée par le conseil syndical du syndicat mixte du Massif des Monges. Un conseil syndical sera l'occasion de le présenter.

***La mise à jour du site internet a pris 3 jours à l'animatrice.***

## 5.2. Communication et animation auprès du grand public et des scolaires

### 5.2.1. À destination du grand public

#### 5.2.1.1. Animation « des chauves-souris et des hommes »



**Des chauves-souris et des hommes**

Partez à la découverte d'un monde renversant

**SAMEDI 18 MAI 2024**  
**à L'Alternateur Seyne-les-Alpes**

**ATELIERS CONFÉRENCE**

« Voltigeuse nocturne du massif des Monges et du Cheval Blanc »  
**Atelier de fabrication** d'un enregistreur ultrasonore  
**Conférence** : « Des chauves-souris et des hommes » film grand public  
**Atelier de fabrication** d'un nichoir  
**Sortie nocturne** : « À la découverte d'un monde renversant »



**Adhésion à l'Alternateur : 1 € ateliers et soirée gratuite**  
Repas tiré du sac et petite restauration sur place  
**Renseignements et inscriptions obligatoires pour les ateliers et souhaités pour la soirée :**  
**Tél : 06 24 16 37 25**  
carolinesouteyrand@gmail.com  
lalternateur04@gmail.com  
<https://massif-des-monges.n2000.fr/>  
<https://asso-lalternateur04.org/?PagePrincipale>



**PROGRAMME**

**9H30** **Atelier de fabrication** d'un enregistreur ultrasonore.  
Encadré par Frédéric Ethève, Espace environnement  
Achat des composants 96 € TTC, facture fournie  
Inscription obligatoire (3 places),  
renseignements au 06 24 16 37 25

**14H** **Atelier de fabrication** de nichoirs à chauves-souris.  
Animé par l'Alternateur et Caroline Souteyrand,  
animatrice site Natura 2000.

**17H30** **« Des chauves-souris et des hommes »**  
par Axelle Bono, Ilanga  
Conférence et film, entrée libre.  
Ces mammifères nocturnes nous emmènent dans un monde étonnant : elles squattent nos volets, élèvent leurs jeunes dans nos greniers, hibernent dans nos caves ce qui rend la cohabitation parfois difficile.

**20H** Repas tiré du sac et petite restauration sur place.

**21H** Sortie nocturne.  
**« À la découverte d'un monde renversant »**  
Transformés en scientifiques, équipés d'enregistreurs ultrasonores et d'une vision nocturne aiguisée, partons à la recherche de ces élégantes voltigeuses et découvrons leur domaine vital, étroitement lié à celui des hommes.

*N'oubliez pas votre lampe de poche !*



Photos: Yvan Peyrand, Roger Isoard - Illustrations: Aline Lagaie - Création graphique: Eygnaud Nator

Ne pas jeter sur la voie publique

Cette animation avait pour objectifs de sensibiliser le grand public, en particulier un public familial à la fragilité des chauves-souris et à l'importance de leur préservation au sein des bâtis humains.

L'objectif secondaire, tout aussi important que la sensibilisation consistait à récolter des contacts de propriétaires intéressés pour cohabiter avec ces espèces en vue de visiter les gîtes avérés ou potentiels et de les expertiser.

Et enfin le troisième objectif était de rassembler des futurs collecteurs de données acoustiques. Ces données auraient été récoltées à l'aide d'un active recorder (enregistreur ultra sonore), fabriqué lors de la journée.

Les outils de communication ont été réalisés par un graphiste (ci dessus) : un flyers, diffusé à 500 exemplaires et une affiche (20 exemplaires).

La diffusion a été réalisée par l'animatrice, avec le soutien des collectivités du site et des animatrices du lieu d'accueil l'alternateur :

- affichage sur les panneaux communaux,
- flyers à disposition dans les mairies,
- flyers distribués à la sortie de certaines écoles,
- sur les sites internet des communes,
- mailing auprès des citoyens par les communes,
- mailing auprès des adhérents de l'alternateur,
- mailing auprès du réseau local de l'animatrice,

Cette animation s'est déroulée le samedi 18 mai à l'alternateur à Seyne. Ce lieu associatif accueille des familles.

Le programme très riche a été largement apprécié par les participants :

- l'atelier fabrication de nichoirs a accueillis 15 personnes
- l'atelier fabrication d'un enregistreur ultra sonore a occupé 2 personnes. La complexité et le coût de participation à l'achat des matériaux ont été un frein à la participation du public.
- la conférence et film a été entendu par 30 personnes
- la sortie nocturne a été suivie par 20 personnes,



Illustration 4: affichage à Verdaches



Illustration 5: L'alternateur accueille l'animation



*Illustration 6: fabrication d'un nichoir à chauves-souris*



*Illustration 7: film et conférence*



*Illustration 8: fabrication d'un enregistreur ultra sonore*



*Illustration 9: Sortie nocturne*

### 5.2.1.2. Festival inventerre

L'animatrice a participé au festival Inventerre, en collaboration avec la fontaine de l'ours le 8 octobre 2023.

La fontaine de l'ours a monté deux animations, financées sur des crédits Natura 2000.

L'animation proposée au festival Inventerre était celle sur les milieux ouverts, situés sur les alpages de Négron.

L'objectif est la sensibilisation du grand public à la préservation de milieux ouverts, à travers des expérimentations autour de la diversité biologique.



#### ■ 9 h 30 | Observation de la migration au col d'Espinouse

**RDV au col d'Espinouse**

Avec Philippe NAWALA, ornithologue et bénévole à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) PACA



L'EuroBirdwatch est un événement européen de BirdLife International qui met en avant le phénomène de la migration. Durant cette matinée, vous observerez des oiseaux en migration mais aussi des espèces sédentaires typiques des paysages agricoles. **Tout public, dans la limite des places disponibles. Inscription au 0611864820.** **Prévoir des chaussures de randonnée pédestre, une gourde, un pique-nique tiré du sac et de quoi se protéger du soleil.** **Durée : mathée**

#### ■ 9 h 30 | Découverte de la biodiversité du plateau de Négron

**RDV sur le parking du col du Fanget**

Animé par Guillaume NGUYEN, animateur nature de La Fontaine de l'Ours à Auzet  
En partenariat avec Natura 2000 et le Syndicat Mixte du Massif des Monges



Les alpages du plateau de Négron se situent au cœur du site Natura 2000 « montagne de Val Haut Clues de Barles-Clues de Verdaches ». Ils représentent une diversité de milieux ouverts, très riche en biodiversité. Cette animation permettra d'approcher les habitats de prairies, pelouses, landes et toute la faune et la flore associée.

**Tout public, dans la limite des places disponibles. Inscription au 0659055590**  
**Prévoir chaussures de randonnée pédestre et pique-nique tiré du sac.**  
**Durée : demi-journée**



22

L'évènement a été diffusé largement via les sites internet des participants, des affiches, des flyers. Cette manifestation a rassemblé 15 personnes, inscrites au préalable.

## 5.2.2. A destination des scolaires

Les animations à destination des scolaires et par extension à des jeunes scolarisés, ayant participé à ces animations dans un autres cadre que scolaires sont présentés ci-dessous :

- avec les 1ere STAV de Carmejane : 1ere sciences et Technique de l'Agronomie et du Vivant, le 13/05/2024

- avec les jeunes du SNU venant des départements du 13, 83 et 84, le 07/03/2024

- avec des jeunes accompagnés par le Centre d'Accueil et de Soins pour Adolescents, le 04/07/2024



Les jeunes de STAV et du SNU ont participé à la sortie nature sur Charui, orientée plus particulièrement sur la forêt. Les jeunes doivent associer des espèces à leur habitat (voir ci contre).

Les jeunes du CASA ont baladé sur les pâturages de Négron et découvert la diversité des pelouses et des prairies de fauche.

A total, ce sont 40 jeunes qui ont bénéficié de ces sorties, animées par la chargée de mission.

Ces animations sont conçues pour des scolaires d'école élémentaire jusqu'au lycée et pour le grand public.

Du matériel et des matériaux ont été achetés pour les animations : parapluie japonais, filet fauchoir, filet à papillons, boîte loupe, quadrats. L'animatrice va maintenant promouvoir ces animations au cours de la prochaine convention et libérer du temps pour les faire vivre à l'occasion de manifestations, comme le festival Inventerre ou poursuivre sa collaboration avec le lycée agricole de Carmejane.

***21 jours ont été nécessaires pour répondre à cette mission de sensibilisation auprès des scolaires et du grand public.***



## **5. Veille à la cohérence des politiques publiques**

Cette mission vise à décrire l'ensemble des contributions de l'animatrice à d'autres programmations ou interventions de l'État, des collectivités, des partenaires socio-économiques sur le site.

L'animatrice a participé à des réunions techniques, des restitutions d'étude sur d'autres territoires :

- Réunion annuelle du réseau Circaete Jean le Blanc-aigle royal, le 12/03/2024 à Digne, porté par les responsables des réseaux Cédric Arnaud et Didier Freychet.
- Ret-Ex, porté Aurore Vitale, Chargée de mission Natura 2000 de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française.

Le retour d'expérience du contrôle FEADER réalisé par l'ASP sur les conventions d'animation est nécessaire pour connaître les points de contrôle et de se les approprier.

- Le Comité Technique du Plan régional d'Action Chiroptères s'est tenu le 14/12/2024 en distanciel. IL est porté par le GCP,

## **6. Gouvernance du site, gestion administrative et financière, vie du réseau**

Cette mission comprend l'organisation du COPIL, la réalisation et la rédaction des documents préparatoires aux réunions et leur diffusion, la rédaction du bilan d'activité et de la réunion de cadrage préalable à l'animation (RCPA), la vie du réseau Natura 2000.

### **6.1. COPIL, bilan d'activité, et RCPA**

Le COPIL de présentation du bilan d'activité de la dernière année d'animation de la convention 2019-2022 s'est déroulé le 31/01/2025.

La préparation du COPIL, la tenue du COPIL, la diffusion du compte rendu et des documents associés ont impacté cette deuxième année de la convention en cours.

La RCPA préparatoire à la convention 2025-2027 s'est déroulée le 11/07/2024 en distanciel en présence de la chargée de mission de la région.

La RCPA a permis d'éclairer les montants prévisionnels des dépenses et leurs justifications. Les fiches projets de chaque action prévisionnelle ont été présentées, accompagnées des devis. Elles ont été hiérarchisées et validées par la région en fonction du budget cumulé disponible de 8 000 € maximum.

Les actions retenues pour être mise en œuvre sur 2025-2027 sont :

- 1- Évaluer l'état de conservation et mettre en place un suivi de l'état de conservation du bas marais alcalin (7230) ; montant : 1100 €
- 2- Sensibilisation du grand public à la préservation des chauves souris anthropophiles ; coût 690 €
- 3- Expertises flore/habitat pour l'évaluation de l'état de conservation des habitats agro-pastoraux du site Natura 2000 ; coût : 4010 €

4- Recherche de nouveaux gîtes dans les bâtiments et expertise et accompagnement des propriétaires en vue de maintenir, favoriser, voir créer l'accueil des chauves souris anthropophiles ; coût : 2200 €

*Le temps imparti pour cette action est très important et a occupé 22 jours.*

### 6.1.1. Journée des animateurs-trices

Le 13/11/2023 , l'animatrice a accueilli sur le site les animateurs-trices Natura 2000. La matinée en salle s'est poursuivie sur le terrain où ont été illustrées 4 évaluations des incidences Natura 2000 :

- la mise en place d'une antenne de téléphonie
- la sécurisation de falaise
- le glissement de terrain
- l'aménagement du site des empreintes d'oiseaux. L'animatrice a montré aux animateurs/trices des autres site Natura 2000 une démarche positive entre le porteur de projet et l'animatrice du site.



### 6.1.2. Organisation de l'atelier de fabrication de micro ultra sonore



L'animatrice a organisé un atelier de fabrication de micro ultra sonore. Cet atelier, ainsi que tous les matériaux nécessaires à la fabrication d'un passive recorder a été financé sur des crédits Natura 2000 de la DDT.

6 animateurs-trices se sont rassemblés autour de Fred Ethève du bureau d'étude Espace environnement qui a encadré l'atelier pour fabriquer un enregistreur par chargé de mission.

Cet atelier s'est déroulé le 10/07/2024.



*Le temps de travail imparti sur cette action pour la gouvernance du site est important puisque 34 jours ont été nécessaires, particulièrement dédié à la préparation de la RCPA, à la rédaction et la diffusion du bilan d'activité 2022-2023, l'organisation et la tenue du COPIL.*

## 6.2. Gestion financière, formation et divers

Cette mission comprend le suivi du budget et la transmission du suivi des dépenses à Valérie-Claude Sourribes, les demandes de devis et les achats, les auto-formations, les veilles, les points avec le Président du syndicat des Monges et autres actions diverses comme l'archivage, les dépannages informatiques et maintenance du PC.

L'animatrice a pu bénéficier de 10 jours de formation et ou d'ateliers techniques :

- formation sur les habitats agropastoraux : 3 jours du 3 au 5 juin 2024. Cette formation a été commune à 5 chargé-es de missions Natura 2000 et pastoralisme
- animation territoriale: 1 journée technique le 21/09/2023, 3 jours du 21 au 23/11/2023, 1 jour en distanciel le 03/11/2024
- atelier technique sur « comment favoriser le changement de comportement » : 2 jours les 12/12/2023 et le 27/09/2024



*Illustration 10: Chargé-es de mission natura 2000 et pastoralisme en formation*

*Le temps de travail imparti sur mission est de 24 jours.*

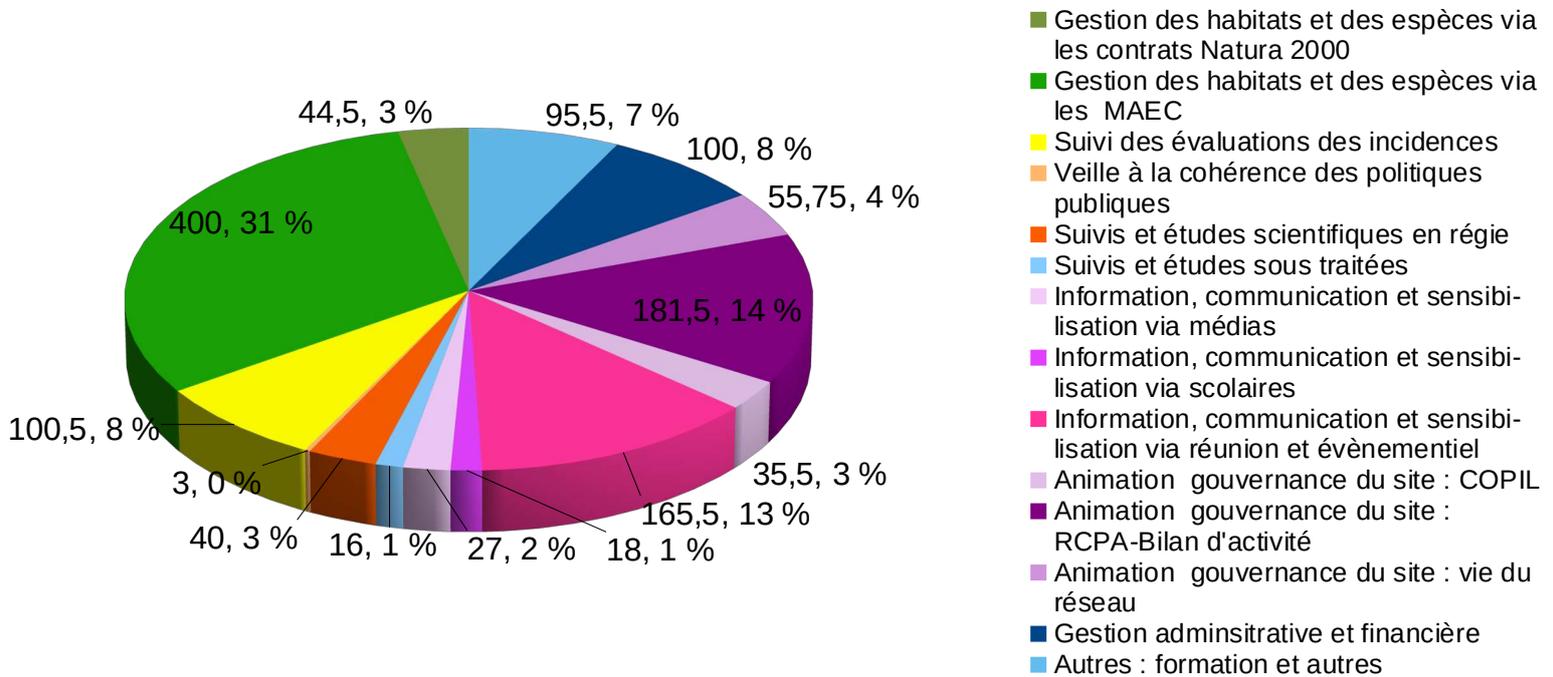
## 6.3. Synthèse et perspectives

### 6.3.1. Synthèse sur 2023-2024

Ci-après la répartition du temps de travail est indiquée en % et en heures sur 18 mois.

## répartition du temps de travail (en heures et %) par mission

du 01/07/2023 au 31/12/2024, 18 mois



La missions la plus importante en 2023-2024 a été la contractualisation (34 % du temps de travail), puis la gouvernance du site (21%) et l'information et la sensibilisation (19%).

Ces trois missions sont essentielles et doivent être supportées par l'animatrice au plus près des besoins. La gestion est l'outil principal pour une gestion conservatoire et la gouvernance et l'animation sont les liens du dialogue territorial.

L'animation d'un site Natura 2000 doit être vivante, avec une présence physique sur le terrain. L'importance proportionnelle de ces 3 missions par rapport aux autres en est l'illustration.

Sur la mission de contractualisation, les contrats Natura 2000 occupent moins de temps de travail, soit 3 % que les MAEC, 31 %. L'importance des contrats agricoles contractualisés montre un dynamisme du monde pastoral.

La mission d'évaluation des incidences Natura 2000 a occupée 8 % du temps de travail de l'animatrice. Cette année a été assez riche de projets.

Le temps de travail impartit aux suivis scientifiques restent trop peu important (3%) malgré la nécessité d'adapter la gestion conservatoire, sur la base des résultats des suivis scientifiques.

### **6.3.2. Analyse du temps de travail et de l'efficacité de l'animation sur la convention 2022-2024**

Sur l'ensemble de la convention, l'analyse du temps de travail est sensiblement la même que celle de l'année 2023-2024 : une proportion importante est destinée à la gestion par contractualisation, puis vient la gouvernance, aux alentours de 18-20 %.

Un mi-temps sur un site Natura 2000 vaste de 13 200 ha, sur lequel l'activité pastorale est dynamique, les activités socio-économiques vivantes et des collectivités participatives est insuffisant. L'animation Natura 2000 pourrait supporter un 80 % de temps de travail.

Ce temps de travail supplémentaire permettrait d'investir plus avant d'autres missions comme les partenariats avec les établissements secondaires en vue de développer les suivis scientifiques et de renforcer le dialogue territorial. La recherche de contractants et le montage des dossiers des contrats Natura 2000 seraient aussi plus approfondis et développés.

Sur l'ensemble de la convention, la démarche d'évaluation des incidences Natura 2000 est positive :

- les porteurs de projet contactent l'animatrice en amont des projets : l'animatrice est bien identifiée
- la réussite de la démarche est favorisée par la présence locale de l'animatrice et son animation,
- le dialogue territorial est plus ancré et se développe,

### **6.3.3. Perspectives sur la prochaine convention d'animation 2025-2027**

Les perspectives d'action de l'animatrice présentées ci dessous ont été validées en RCPA le 11/07/2024 pour la période d'animation de 3 ans.

#### **Action de sensibilisation**

Promotion, animation des sorties nature sur Charui ( milieux forestiers et mosaïques de milieux) et sur fanget- plateau d'Iroire (comparaison des prairies de fauches).

#### **Action de communication**

Réalisation et diffusion d'une feuille d'information Natura 2000 (1/an) si des financements supplémentaires sont mobilisés.

#### **Animation de 2 groupes de travail thématiques**

Dont l'objectif est l'actualisation du DOCOB, tome 2, partie 2 (suite du DOCOB tome 2, partie 1) sur les milieux agropastoraux, milieux humides et le sabot de Vénus.

## Gestion conservatoire

Mise en œuvre de la gestion conservatoire : 1 contrat Natura 2000/an doit voir le jour si possible.

## Suivis scientifiques en régie

Poursuite des suivis en régie :

- suivis des impacts des MAEC et des contrats Natura 2000 :
  - débroussaillage dans la myrtille et suivi de la Potentille blanche et de la dynamique de la végétation
  - suivi des Genévriers thurifères et de la dynamique de végétation,
  - suivi de la dynamique du pin à crochets
- suivis des gîtes et des colonies de Petits et Grands Rhinolophes et des autres espèces du bâti
  - 1 gîte à l'intérieur du site, à Barles
  - 1 gîte à l'extérieur du site, à Barles
  - 1 gîte potentiel à l'extérieur du site, à Beaujeu
  - 1 gîte potentiel suite à la rénovation d'un bâtiment, à Barles
  - les gîtes découverts lors de l'inventaire de 2025, sur toutes les communes à l'intérieur du site

## Les études financées

L'animatrice doit élaborer le cahier des charges des études, faire le suivis technique et administratif pour :

- Évaluer l'état de conservation et mettre en place un suivi de l'état de conservation du bas marais alcalin (7230) ; coût : 1100 €
- Sensibilisation du grand public à la préservation des chauves souris anthropophiles ; coût 690 €
- Expertises flore/habitat pour l'évaluation de l'état de conservation des habitats agro-pastoraux du site Natura 2000 ; coût : 3 990 €
- Recherche de nouveaux gîtes dans les bâtiments et expertise et accompagnement des propriétaires en vue de maintenir, favoriser, voir créer l'accueil des chauves souris anthropophiles ; coût : 2190 €

## Les autres opportunités

Les perspectives présentées ci dessous répondent à des opportunités liées à la vie du territoire, aux sollicitations comme :

- le suivi des milieux humides (mares et bas marais alcalin) pris en charge par des étudiants en BUT Génie biologique est cours en 2025.
- la mise en œuvre de la sensibilisation et de la communication autour du contrat de bassin du bassin versant de la Bléone sera mis en œuvre en 2026, porté par le SMAB.
- la sensibilisation via une information-formation des agents des routes du Département, maison technique de Digne est programmé en avril 2025.

- le montage et l'animation grand public sur les chauves-souris en milieu bâti sera organisée sur la commune de la Robine sur Galabre, et financée par les aménités rurales, probablement en 2025.
- participation au festival inventerre en octobre 2025,
- intervention au sein de formations agricoles, comme la formation de bergers-vachers, auprès de scolaires,
- poursuite du programme agrifaune,
- participation à des journées techniques.
- ....

Les portés à connaissance des évaluations des incidences Natura 2000 (EIN 2000) nécessiteront aussi du temps de travail de l'animatrice. Certains projets ont été précisés précédemment.

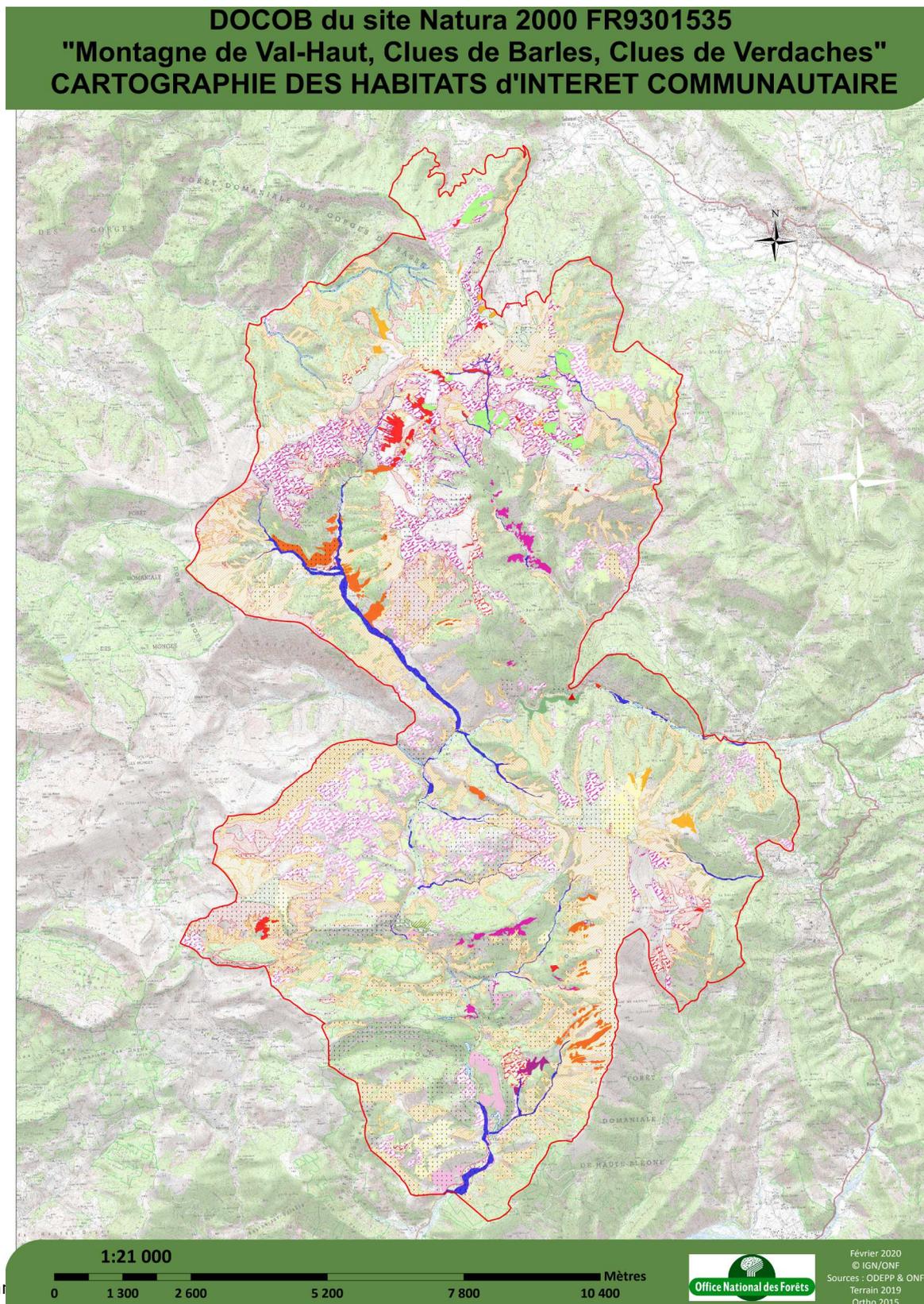
## 7. Publicité

La publicité du financement FEADER a été installée le 7 septembre 2022 au siège du syndicat mixte du massif des Monges, à la mairie, Barles 04140.



## 8. annexes

### 8.1. Annexe 1 : carte de localisation des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire



## 8.2. Annexe 2 : légende de la carte des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire

### FR931535 Cartographie des habitats d'intérêt communautaire LEGENDE

#### Légende

-  FR9301535\_HABITATS\_PONCTUEL 8220 Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique
-  FR9301535\_HABITATS\_LINEAIRE 3140 Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara ssp

#### COMPLEXE

-  OUI

#### BOIS ET FORETS

-  9150/ 41.16/ Hêtraies calcicoles médio-européennes du Céphalanthéro-Fagion
-  9180/ 41.4/ Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion & Falaises calcaires montagnardes à subalpines riches en mousses et en fougères, des Alpes et du Jura
-  91E0/ 44.2/ \*Aulnaies blanches
-  92A0/ 44.141/ Peupleraies noires à Baldingère
-  92A0/ 44.612/ Peupleraies noires sèches méridionales
-  9430/ 42.422/ Forêts montagnardes et subalpines à Pinus uncinata (\* si sur substrat gypseux ou calcaire)
-  9560/ 34.71/ \*Forêts endémiques de Juniperus ssp.

#### EAU ET ZONES HUMIDES

-  3220/ 24.221/ Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée
-  3240/ 24.224/ Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix elaeagnos
-  7230/ 54.2/ Tourbieres basses alcalines & Caricaies à Carex paniculata & Prairies à Canche cespitueuse

#### LEGENDE

-  8120/ 61.22/ Eboulis calcaires subalpins à alpins à éléments moyens des Alpes
-  8120/ 61.231/ Eboulis calcaires montagnards à subalpins à éléments fins des Alpes et du Jura
-  8120/ 62.13/ Falaises calcaires supraméditerranéennes à subalpines du Sud-Est
-  8130/ 31.82/ Formations stables xero-thermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)
-  8130/ 61.311/ Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles
-  8210/ 62.15/ Falaises calcaires supraméditerranéennes à montagnardes, des Alpes du Sud et du Massif central méridional
-  8210/ 62.151/ Falaises calcaires subalpines à alpines des Alpes
-  8210/ 62.152/ Falaises calcaires montagnardes à subalpines riches en mousses et en fougères, des Alpes et du Jura

#### LANDES, PELOUSES ET PRAIRIES

-  4060/ 31.42/ Landes subalpines acidiphiles hautes à Rhododendron ferrugineux
-  4060/ 31.431/ Landes subalpines secondaires d'adret des Alpes et des Pyrénées à Genévrier nain
-  4060/ 32.62/ Landes des montagnes méditerranéennes en exposition chaude à Genet cendre des Alpes méridionales
-  4090/ 31.7E/ Landes et pelouses épineuses méditerranéo-montagnardes des Alpes méridionales
-  5110/ 31.8123/ Formations stables xero-thermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)
-  5110/ 31.82/ Formations stables xero-thermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)
-  5130/ 31.88/ Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires
-  5210/ 32.136/ Matorral arborescent à Juniperus thurifera/Fourres médio-européennes sur sols fertiles
-  6170/ 36.122/ Pelouses à Elyna myosuroidis des arêtes venteuses
-  6170/ 36.122/ Pelouses de combes à neige calcicoles
-  6170/ 36.311/ Pelouses calcicoles orophiles meso-xerophiles des Alpes sur sols peu évolués
-  6170/ 36.4111/ Pelouses calcicoles orophiles meso-hygrophiles des Alpes
-  6170/ 36.4141/ Pelouses calcicoles orophiles meso-hygrophiles des Alpes
-  6170/ 36.431/ Pelouses calcicoles orophiles meso-xerophiles des Alpes sur sols peu évolués
-  6170/ 36.432/ Pelouses calcicoles montagnardes sèches et thermophiles des Alpes méridionales sur sols rocailloux instables
-  6210/ 31.81/ Fourres médio-européennes sur sol fertile & Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (Festuco-Brometalia)
-  6210/ 34.323/ Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (Festuco-Brometalia)
-  6210/ 34.3265/ Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (Festuco-Brometalia)
-  6230/ 36.311/ \* Formations herbacées à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) 6510/ 38.2/ Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)
-  6520/ 38.3/ Prairies de fauche de montagne

\* habitat prioritaire



## 8.4. Annexe 4 : programme de formation des MAEC



**En présentiel**

En 2023:  
29 formations toutes thématiques  
270 stagiaires  
99 % de taux de satisfaction

### PROGRAMME

#### Adapter ses pratiques pastorales pour préserver la biodiversité des milieux et les ressources pastorales utilisées par les bovins – équins - caprins

**Public visé :** Chefs d'exploitations ayant contractualisé une MAEC associée à ces enjeux sur la période 2023-2027

**Pré-requis :** Aucun

**spécificité :** apporter son plan de gestion

#### Objectifs

- Déterminer le fonctionnement, le rôle et l'intérêt des pelouses, prairies et de la mosaïque des milieux et leur liens avec les pratiques pastorales
- Identifier les types d'altération sur ces milieux et les leviers d'actions pour les réduire
- Être capable d'évaluer l'état général du milieu et d'identifier les pratiques pastorales à mettre en place

#### Contenu

- Fonctionnement du couvert végétal et de la dynamique végétale (rôle écologique et intérêt des milieux, rôles des pratiques pastorales)
- Les enjeux pastoraux
- Rôle des pratiques agricoles dans le maintien des corridors écologiques et de la biodiversité
- Les causes des dégradations
- Les outils permettant l'identification des dégradations (indicateurs, grille...)
- Evaluation de l'état de conservation général
- Freins et leviers d'actions pour concilier enjeux pastoraux et environnementaux

#### Méthodes pédagogiques

- Tour de table en début et fin de stage
- Apports théoriques (exposés) et pratique (mise en situation – lecture de paysage)
- Ressources stagiaires : divers supports papier seront remis aux stagiaires en fin de stage.

#### Evaluation

- Questionnaire des attentes
- Evaluation des acquis : exercices pratiques, QCM
- Evaluation de satisfaction de fin de formation

**Délais d'accès :** Selon planification au catalogue. Confirmation d'inscription, 8 jours avant la date planifiée. Si formation non planifiée ou complète, inscription en liste d'attente. Inscription prioritaire dès que cette formation est (re)programmée et information par mail

**Accessibilité PMR** Oui  Non

Si vous êtes en situation de handicap ou si vous rencontrez des difficultés d'apprentissage, prenez contact avec Aline BOUSSEAU, contact handicap de la CA04 au 06 87 51 11 84 ou [abousseau@ahp.chambagri.fr](mailto:abousseau@ahp.chambagri.fr)

Intervenants :  
Gaelle GRIVEL, CERPAM  
Laurence FOUCAULT, Botaniste  
Caroline SOUTEYRAND, chargée de mission Natura 2000 « Montagne de Val Haut, Clues de Barles, Clues de Verdaches »

Responsable de stage :  
Aline BOUSSEAU, cheffe de projet formation CA04, 06 87 51 11 84, [abousseau@ahp.chambagri.fr](mailto:abousseau@ahp.chambagri.fr)

**Contact – Inscription Formation :**  
Aline BOUSSEAU - 06 87 51 11 84  
Sylvie BEC – 04 92 30 92 93  
[formation@ahp.chambagri.fr](mailto:formation@ahp.chambagri.fr)

Cette Formation est réalisée avec le concours financier de :  
VIVEA, OCAPIAT...

[www.chambre-agriculture04.fr](http://www.chambre-agriculture04.fr)



## 8.3. Annexe 3 : arrêté préfectoral de validation du DOCOB



DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES  
SERVICE ENVIRONNEMENT ET RISQUES

Digne-les-Bains, le 29 MARS 2022

Pôle Environnement et Risques  
Affaire suivie par : Sébastien RAMSAY  
Tél : 04 92 30 95 84  
Mail : sebastien.ramsay@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2022-088-002**  
portant modification de la note de service préfectorale du 15 novembre 2004  
approuvant le document d'objectif du site Natura 2000 FR9301535 -  
Montagne De Val Haut - Clues De Barles - Clues De Verdaches

LA PRÉFÈTE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Vu la directive européenne n° 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage ;

Vu le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L414-2 et R414-6 à 414-11 ;

Vu la loi n°2001-1 du 3 janvier 2001 portant habilitation du Gouvernement à transposer par ordonnances des directives communautaires et à mettre en œuvre certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 novembre 2001 relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation des zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique Natura 2000 ;

Vu l'arrêté ministériel du 2 juin 2010 désignant le site Natura 2000 « Montagne De Val Haut - Clues De Barles - Clues De Verdaches » comme zone spéciale de conservation (ZSC) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2006 fixant la composition du Comité de Pilotage NATURA 2000 pour le site « Montagne De Val Haut - Clues De Barles - Clues De Verdaches ».

Vu la note de service préfectorale du 15 novembre 2004 approuvant le document d'objectif (DOCOB) du site FR9301535 - Montagne De Val Haut - Clues De Barles - Clues De Verdaches.

Considérant l'avis du comité de pilotage du site « Montagne De Val Haut - Clues De Barles - Clues De Verdaches » du 11 février 2022, favorable à l'intégration des nouveaux objectifs de conservation (OC 10 à OC 13) dans le DOCOB.

Considérant l'avis favorable de M Gi les Cheylan, rapporteur scientifique pour le CSRPN, en date du 31 janvier 2022

Considérant l'avis favorable de M Daniel Vallauri, rapporteur scientifique pour le CSRPN, en date du 8 février 2022

Sur proposition de la Direction Départementale des Territoires des Alpes de Haute-Provence ;

Direction Départementale des Territoires  
Avenue Dehomzey - CS 1021 - 04009 DIGNE LES BAINS CEDEX  
Tél : 04 92 30 25 00 - mail : [ddt@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:ddt@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)  
Site Internet : [www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr](http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr) - Twitter : @alpes04 - Facebook : @Préfecture des Alpes de Haute-Provence  
C333CF - Service de l'Environnement et des Risques pour l'Émission de 2022 04 14 Clues de Barles et Clues de Verdaches

1/2

## ARRÊTE :

### **Article 1 :**

Le Document d'Objectifs (DOCOB) de la ZSC « Montagne De Val Haut - Clues De Barles - Clues De Verdaches », approuvé par la note de service préfectorale du 15 novembre 2004, est modifié comme suit :

Dans le tome 2, Partie III STRATEGIES ET PROPOSITIONS D'ACTION sont ajoutées les Objectifs de Conservation suivants :

**OC 10 :** préserver et accroître les surfaces de vieux bois

**OC 11 :** promouvoir des pratiques sylvicoles favorables à la biodiversité

**OC 12 :** maintenir l'intégrité et la fonctionnalité des habitats des chauves-souris anthropophiles

**OC 13 :** Préserver et consolider les corridors écologiques entre les colonies des chauves-souris anthropophiles

Le détail des Objectifs de Conservation et des mesures qui les composent est fourni en annexe de cet arrêté.

### **Article 2 :**

Le présent arrêté est transmis aux mairies des communes dont le territoire est en tout ou partie inclus dans la ZSC « Montagne De Val Haut - Clues De Barles - Clues De Verdaches » ;

### **Article 3 :**

Cet arrêté peut être contesté dans les deux mois qui suivent sa publication au recueil des actes administratifs :

- par recours gracieux auprès de la Préfète des Alpes de Haute Provence,
- par recours hiérarchique adressé au Ministre de la Transition Écologique (l'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut être elle-même déférée auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois),
- par recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE 22-24, rue Breteuil 13281 MARSEILLE CEDEX 06.

La juridiction administrative peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

### **Article 4 :**

Le Secrétaire Général de la Préfecture, la Directrice Départementale des Territoires des Alpes de Haute-Provence, la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs et affiché dans toutes les communes par les soins des maires.

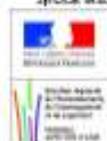
Pour la Préfète et par délégation,  
le Secrétaire Général



Paul-François SCHIRA

## 8.5. Annexe 5 : Charte Natura 2000

Charte Natura 2000 Site FR 9301535 "Montagne de Val Haut, Clues de Barles, Clues de Verdaches" -  
Syndicat Mixte du Massif des Monges - Juin 2014



# CHARTRE NATURA 2000

*Engagez vous en faveur de la biodiversité !*

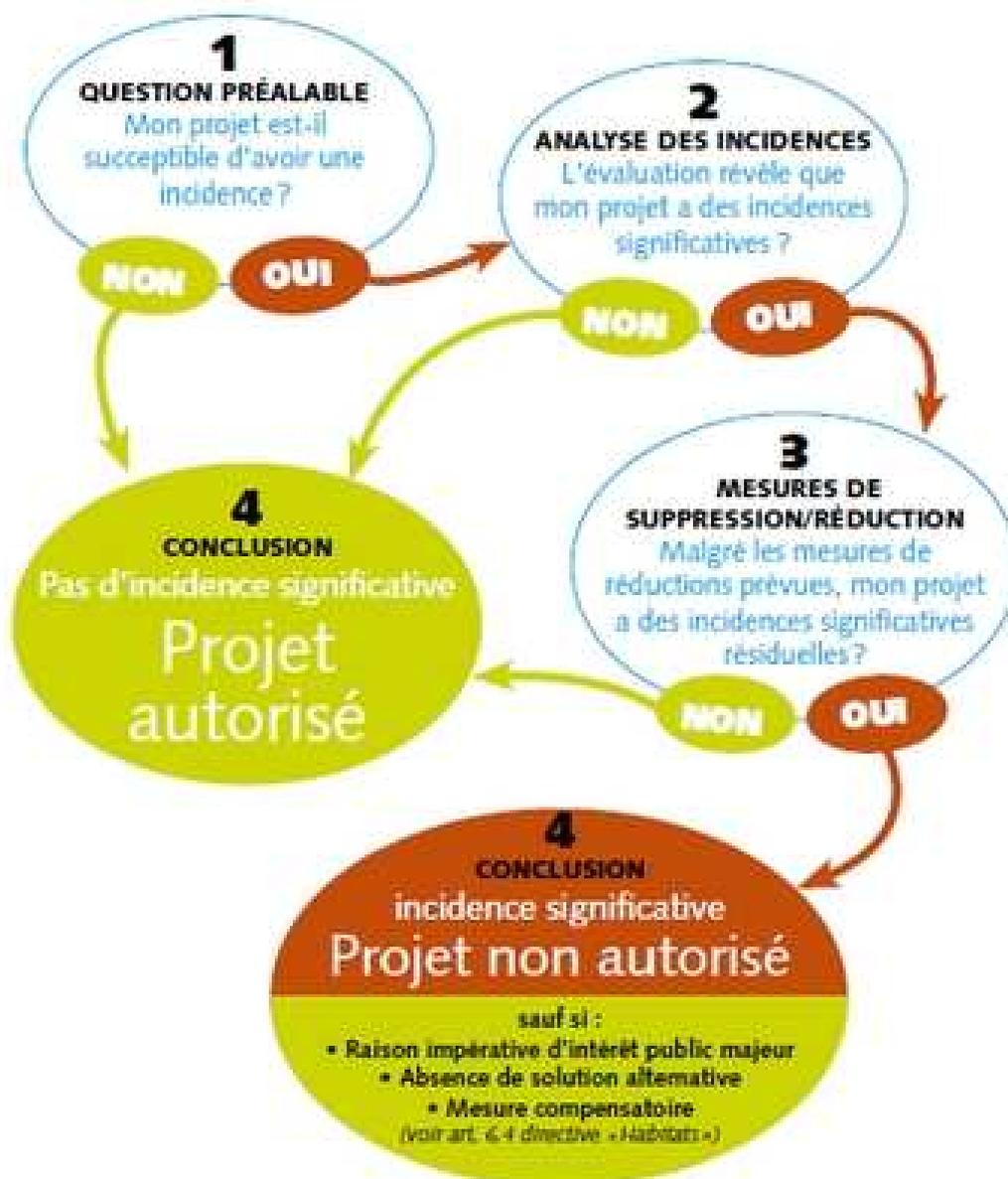
Site Natura 2000  
FR 9301535

"Montagne de Val Haut, Clues de  
Barles, Clues de Verdaches"

Les collectivités territoriales et les propriétaires de parcelles situées dans les sites Natura 2000 peuvent signer la charte Natura 2000 et bénéficier en retour des avantages garantis par l'adhésion à cette charte pour une durée minimale de 5 ans.



## 8.6. Annexe 6 démarche d'évaluation des incidences et synthèse des projets soumis à EIN 2000



## Synthèse des activités soumises à évaluation des incidences Natura 2000 dans les Alpes de Haute-Provence

Domaine	Liste nationale R414-19 du CE	Liste locale 1 AP du 04/03/2014	Liste locale 2 AP du 04/03/2014
Aménagement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Etudes d'impact</u></li> <li>• <u>Autorisation parc national et sites classés</u></li> <li>• <u>Dépendances domaine publique</u></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Affouillements et exhaussements du sol: &gt; 2m et &gt; 2ha &gt; 1000m<sup>2</sup> et &lt; 2ha</li> <li>• Aménagement ou modification d'une grotte ou d'une cavité souterraine recevant du public</li> <li>• Aménagement d'un terrain pour la pratique des sports ou loisirs motorisés au delà de 2 ha</li> <li>• Aménagement d'un parc d'attractions ou d'une aire de jeux et de sports d'une superficie &gt; 2 ha</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux de réparation de ponts/viaducs/tunnels ferroviaires</li> <li>• Travaux sur des parois rocheuses ou cavités souterraines</li> <li>• Aménagement d'un parc d'attractions ou d'une aire de jeux et de sports d'une superficie &lt; 2ha</li> </ul>
Energie – réseaux		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concessions d'énergie hydraulique</li> <li>• Installation d'ouvrages de production d'électricité solaire si la puissance est &gt; 50 kW crête ou si la surface au sol est &gt; 1 000 m<sup>2</sup></li> <li>• Installation de relais de téléphone mobile et de satellite</li> <li>• Etablissement de réseaux câblés radios ou télévision</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation d'éolienne dont la hauteur &lt; 12m</li> </ul>
Risques		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Plan de prévention des risques naturels prévisibles (si travaux)</u></li> <li>• <u>Programme d'actions de prévention contre les inondations (si travaux)</u></li> <li>• <u>Plan départemental ou interdépartemental de protection des forêts contre l'incendie (si travaux)</u></li> </ul>	
Forêt - Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Docs départementaux de gestion</u></li> <li>• <u>Docs gestion forêt</u></li> <li>• <u>Coupes forestières</u></li> <li>• <u>Aires géographiques de production</u></li> <li>• <u>Traitements aériens</u></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coupes ou abattages en Espaces Boisés Classés (EBC)</li> <li>• Travaux pour la mise en valeur et à la protection des forêts de protection</li> <li>• <u>Introduction d'espèces allochtones</u></li> <li>• <u>Lutte chimique contre les nuisibles</u></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de voie forestière</li> <li>• Création de voie de défense des forêts contre l'incendie</li> <li>• Création de pistes pastorales</li> </ul>
Eaux et milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Déclaration &amp; autorisation loi sur l'eau</u></li> <li>• <u>Manifestations nautiques</u></li> <li>• <u>Schéma culture marine</u></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Schéma départemental de vocation piscicole</u></li> <li>• <u>Plan de gestion des cours d'eau</u></li> <li>• <u>Installation de baignade</u></li> <li>• <u>Introduction d'espèces allochtones</u></li> <li>• <u>Lutte chimique contre les nuisibles par le recours à des appâts empoisonnés</u></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblai de zones humides ou de marais (pour surface &gt; 0,01ha)</li> </ul>
Loisirs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Manifestation sportive délivrant un titre national ou international ou &gt;100.000€</u></li> <li>• <u>Homologation de circuits</u></li> <li>• <u>Manifestation motorisés hors voies ouvertes à circulation</u></li> <li>• <u>Rassemblements festif musical</u></li> <li>• <u>Manifestation but lucratif</u></li> <li>• <u>Manifestation aériennes importante</u></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manifestation sportive : &gt; 1000 participants (concurrents + spectateurs + organisateurs) Motorisé sur voies ouvertes &gt; 100 véhicules Non motorisé hors voies ouvertes &gt; 500 participants Epreuve spéciale nocturne de rallye, en site à chiroptères</li> <li>• Manifestation aérienne publique</li> <li>• Atterrissage et décollage en montagne hors d'un aérodrome</li> <li>• Utilisation d'hélicoptère</li> <li>• Agrément des aires d'envol et atterrissage hors aérodrome</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste</li> </ul>
Urbanisme et planification	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Docs d'urbanisme</u></li> <li>• <u>Cartes communales</u></li> <li>• <u>Unités Touristiques Nouvelles (UTN)</u></li> <li>• <u>Carrières</u></li> <li>• <u>Déchetteries</u></li> <li>• <u>Arrêts de mines</u></li> <li>• <u>ISDI (déchets inertes)</u></li> <li>• <u>ICPE</u></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création ou agrandissement d'un terrain de camping</li> <li>• Aire de stationnement</li> <li>• Permis de construire pour une superficie &gt; 1 500 m<sup>2</sup></li> <li>• Constructions ou installations visées au c) de l'art. L. 145-3-III du code de l'urbanisme pour toute superficie &gt; 1 500 m<sup>2</sup> de SHOB</li> <li>• Création de lotissements</li> <li>• Travaux sur monuments historiques classés ou inscrits</li> </ul>	
Divers		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Schéma départemental de gestion cynégétique</u></li> <li>• <u>Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI)</u></li> <li>• <u>Plan départemental des itinéraires de randonnée motorisée (P.D.I.R.M.)</u></li> <li>• <u>Projet d'intérêt général (PIG)</u></li> <li>• <u>Déclaration d'utilité publique (DUP)</u></li> <li>• <u>Déclaration d'Intérêt Général (DIG)</u></li> <li>• <u>Illumination nocturne de sites naturels</u></li> <li>• <u>Demande d'autorisation de fouille archéologique</u></li> </ul>	

Les items soulignés sont ceux soumis à évaluation même hors site Natura 2000

DDT du 04 27/04/2017